



Ensemble des fiches
d'information environnementales
et indices
2018

BCE

Le développement durable - approche et gestion

Vision

Notre vision consiste à contribuer au bien-être de la société en offrant des emplois de haute qualité, en favorisant une croissance économique responsable, en créant des liens entre les communautés et en préservant l'environnement naturel.

Notre stratégie est appuyée par notre cadre de développement durable et un ensemble de principes directeurs. Les politiques mises en oeuvre à l'échelle de l'organisation permettent de veiller au respect de nos principes directeurs. Par l'engagement de nos partenaires et nos propres processus internes, nous surveillons les enjeux et les occasions et nous établissons des objectifs.

Cadre

Grâce à une solide structure de gouvernance, nous gérons activement notre performance environnementale, sociale et économique, comme l'illustre le cadre de durabilité (ci-contre).

Le cadre représente l'équilibre délicat qui doit être maintenu entre la croissance économique, les besoins sociaux et la performance environnementale afin d'assurer notre bien-être futur. En l'absence d'un seul de ces trois éléments, le développement durable ne peut plus être soutenu.

L'élément central du cadre – la gouvernance – fournit l'orientation générale et définit les principes et les valeurs de l'entreprise qui guident nos pratiques commerciales. Le cinquième élément, la communication, est représenté par les flèches et est essentiel pour assurer une prise de décision durable.



Principes

Notre stratégie commerciale est fondée sur les principes énoncés ci-dessous, qui servent de guide aux employés dans nos efforts destinés à mettre en œuvre notre vision du développement durable.

- Assurer une performance économique solide et durable qui profite à tous nos partenaires
- Mettre en œuvre de solides principes de gouvernance et des systèmes de contrôle afin de garantir la conformité de nos activités, tout en assurant une gestion transparente et intègre
- Agir de manière responsable et travailler avec nos partenaires en vue de cerner les occasions qui dépassent le cadre de la conformité et qui créent des avantages à la fois pour la société et pour l'entreprise
- Développer des services de télécommunications de pointe qui contribuent au développement durable, et faire preuve de leadership en les mettant en œuvre avec succès..

Politiques

La mise en œuvre de notre vision du développement durable repose en grande partie sur les actes de nos administrateurs, de nos dirigeants et de nos employés. Leur conduite est régie par un Code de conduite général et un ensemble de politiques qui appuient nos principes en matière de développement durable. Nos politiques couvrent des sujets variés, comme la divulgation d'information, l'indépendance des vérificateurs, la protection des renseignements personnels, le respect de la vie privée des clients, la protection de l'environnement, les pratiques d'approvisionnement et autres.

Rapports

Armés de solides principes, de la rétroaction de nos partenaires et d'une compréhension claire de nos défis et occasions actuels, nous avons identifié les enjeux et les occasions qui sont les plus importants pour nos partenaires et pour la réussite de l'entreprise par divers moyens formels et informels, y compris l'analyse des tendances, des études comparatives, le contrôle de notre performance en la matière et les commentaires de nos partenaires.

Nous avons aussi établi les indicateurs clés de rendement de Bell en matière de responsabilité d'entreprise en nous fondant sur notre évaluation de l'importance des

impacts. Ces indicateurs clés de rendement fournissent une mesure quantitative ou qualitative de nos progrès dans les secteurs stratégiques de notre responsabilité en ce qui a trait à la gouvernance, à l'économie, à l'environnement et à la société.

Nous nous assurons, par ailleurs, de rendre compte de notre rendement et de nos initiatives face aux différents enjeux et occasions dans notre rapport annuel sur la responsabilité d'entreprise.

Nos rapports sont fondés sur les lignes directrices de l'Initiative mondiale sur les rapports de performance (GRI - Global Reporting Initiative). Ce projet à plusieurs participants fournit, selon nous, la vision la plus complète et la plus impartiale qui soit des intérêts et préoccupations de nos partenaires.

Voir [BCE.ca/responsabilite](https://www.bce.ca/responsabilite).

Affiliations

Nous représentons également les intérêts de nos partenaires en participant activement à des associations d'affaires et sectorielles.

RESPONSIBLE BUSINESS ALLIANCE (RBA)

En 2017, nous avons joint la RBA, un organisme à but non-lucratif composé d'entreprises de produits électroniques, de vente au détail, d'automobiles et de jouets qui s'engagent à soutenir les droits et le bien-être des travailleurs et des communautés à travers le monde touchés par la chaîne d'approvisionnement mondiale de l'électronique. RBA members commit and are held accountable to a common Code of Conduct. Les membres de la RBA s'engagent et sont tenus responsables d'un code de conduite commun. Grâce à notre adhésion à RBA, nous nous engageons régulièrement dans un dialogue et des collaborations avec d'autres membres sur des sujets clés liés au développement durable.

GLOBAL COMPACT NETWORK CANADA (GCNC)

En 2013, nous avons joint la GCNC, pour collaborer pour les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. Grâce à notre adhésion au GCNC, nous partageons régulièrement les meilleures pratiques avec d'autres membres sur les 10 principes ainsi que les 17 objectifs de développement durable (ODD).

ÉCOTECH QUÉBEC

En 2009, nous avons joint [Écotech Québec](#), un organisme qui regroupe des décideurs clés du Québec dans le domaine des technologies propres. Ce groupe a pour objectif de rassembler et de mobiliser le secteur des technologies propres autour d'objectifs communs et d'actions concertées, de participer au virage de l'économie verte au Québec par le développement durable et de soutenir les entrepreneurs afin d'accélérer la conception, le développement, l'adoption, la commercialisation et l'exportation de technologies propres.

ASSOCIATION CANADIENNE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS SANS FIL (ACTS)

Nous sommes membre de l'ACTS, une association sectorielle qui représente une vaste gamme de fournisseurs de services sans fil. L'ACTS dirige l'initiative nationale Recycle mon cell et a également implanté à l'échelle nationale un programme d'alertes AMBER sans fil permettant de communiquer au public une information immédiate et à jour en cas d'enlèvement d'enfant.

CONSEIL PATRONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (CPEQ)

Bell is a member of the CPEQ, a non-profit organization that groups together Québec's key industry and business representatives, including sectoral business associations, whose activities may have environmental impacts and who are therefore concerned with environmental and sustainable development issues.

INFORMATION TECHNOLOGY ASSOCIATION OF CANADA (ITAC)

Nous sommes membre de l'ACTI, dont la mission est de cerner les enjeux qui influent sur le secteur des TIC, d'agir comme chef de file dans ce domaine et de promouvoir des initiatives qui permettront la poursuite de la croissance et du développement du secteur.

Structure de gouvernance

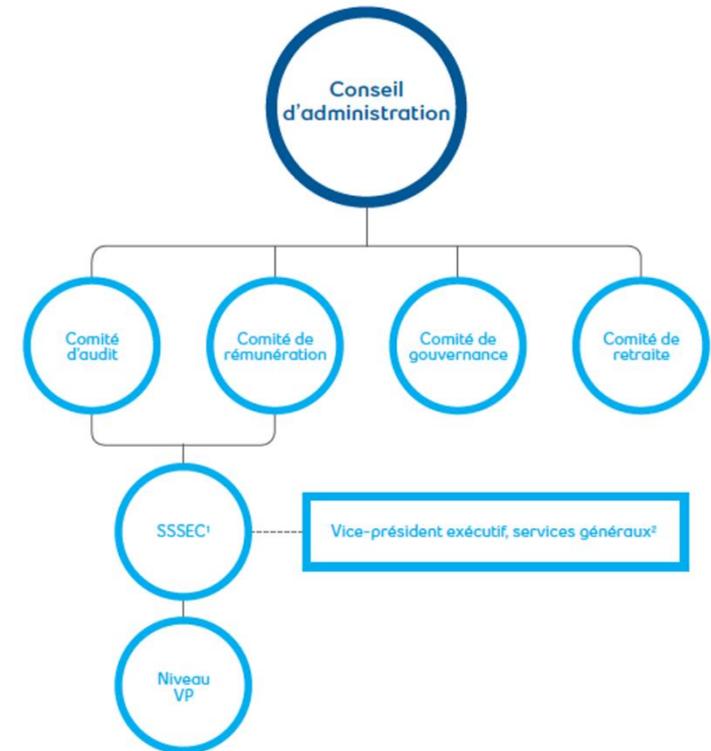
<GRI 102-18, 102-19, 102-22, 102-23

Nous voulons demeurer un chef de file en matière de gouvernance d'entreprise et d'éthique professionnelle en conservant des pratiques exemplaires et en ayant une attitude transparente et responsable envers nos partenaires. Cela signifie, entre autres, que nous devons respecter les normes de gouvernance les plus élevées. De fait, le conseil d'administration et la direction de BCE estiment que de saines pratiques de gouvernance favorisent la création et le maintien de la valeur pour les actionnaires.

Le conseil d'administration de BCE a établi une structure d'autorité claire pour la supervision de nos programmes de responsabilité d'entreprise, la responsabilité première relevant de divers comités. Le Comité de surveillance de la santé et sécurité, de la sûreté, de l'environnement et de la conformité (SSSEC) est coprésidé par le vice-président exécutif, services généraux et le chef de l'exploitation, et relève directement des comités du Conseil.

Pour obtenir une description de chaque comité du Conseil et en savoir plus sur nos pratiques de gouvernance, veuillez consulter la section Gouvernance de notre site Web.

Pour en savoir plus sur le Comité de surveillance SSSEC, veuillez poursuivre votre lecture ci-dessous.



- 1 Comité de surveillance de la santé et sécurité, de la sûreté, de l'environnement et de la conformité
- 2 Le plus haut dirigeant responsable de la responsabilité d'entreprise chez Bell est le vice-président exécutif, services généraux.

Cadre de gestion des risques

< GRI 102-20, 102-26, 102-29, 102-31

Alors que le programme de surveillance des risques de BCE incombe au conseil, les unités d'affaires opérationnelles jouent un rôle primordial dans la détermination et la gestion des risques en amont. Ces unités sont appuyées par divers groupes de soutien au sein de l'entreprise, lesquels leur offrent une expertise indépendante pour soutenir l'implantation des méthodes de gestion des risques. Le groupe de vérification interne offre pour sa part une forme supplémentaire d'expertise et de certification en fournissant orientation et



appui aux unités d'affaires opérationnelles et aux groupes de soutien de l'entreprise. Son rôle consiste aussi à présenter au comité de vérification une perspective indépendante de la situation sur le plan des risques et du contrôle au sein de l'entreprise. Ensemble, ces éléments constituent ce que l'on peut qualifier de « trois lignes de défense » pour la gestion des risques, en accord avec les meilleures pratiques de l'industrie et les recommandations de l'Institute of Internal Auditors. Le Comité de surveillance de la santé et sécurité, de la sûreté, de l'environnement et de la conformité (Comité de surveillance SSSEC) est chargé de confirmer aux comités de vérification et de rémunération que les risques d'ordre juridique et réglementaire et relatifs à la sécurité, à l'environnement et à la santé et sécurité sont gérés avec soin¹.

Ce comité est présidé conjointement par le vice-président exécutif, services généraux, et le chef de l'exploitation. Il a pour mandat de déployer tous les efforts nécessaires pour que notre stratégie en matière de responsabilité d'entreprise soit bien intégrée à l'échelle de l'entreprise afin de limiter les risques (notamment financiers et pour la réputation de l'entreprise) et d'optimiser les occasions d'affaires. Ses attributions comprennent, entre autres, la révision périodique des politiques et programmes opérationnels touchant la santé et la sécurité, la sûreté, la protection de l'environnement et la conformité, ainsi que leur communication au conseil d'administration.

Le comité est dirigé par le vice-président exécutif, services généraux, dont 30 % de la rémunération variable est liée à des objectifs personnels qui comprennent l'amélioration de l'engagement des membres de l'équipe, la gestion des programmes de diversité et de santé mentale de Bell, la prévention des accidents en milieu de travail, le maintien de la certification ISO 14001 et l'optimisation de l'efficacité énergétique. Le vice-président exécutif, services généraux, supervise également directement l'équipe Responsabilité d'entreprise et environnement, qui s'occupe des initiatives en matière de responsabilité d'entreprise. En outre, la partie variable de la rémunération des cadres de cette équipe est partiellement liée à des objectifs sociaux et environnementaux.

De plus, nous appliquons rigoureusement une approche stratégique globale qui s'appuie sur un système de gestion hautement efficace et pratique. En 2009, Bell est devenue la

¹ Bien que le cadre de travail en matière de gestion des risques décrit dans le présent rapport soit en accord avec les meilleures pratiques de l'industrie et les recommandations de l'Institute of Internal Auditors, rien ne peut garantir qu'il suffira à prévenir l'occurrence d'événements qui pourraient avoir une incidence défavorable importante sur notre situation financière, performance financière, flux de trésorerie, activité ou réputation.



première entreprise de télécommunications canadienne à se doter d'un système certifié conforme à la norme ISO 14001.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de ce système de gestion environnementale (SGE), plus de 50 personnes sont chargées directement des questions de responsabilité d'entreprise liées aux impératifs stratégiques touchant tous les secteurs d'activité et toutes les unités d'affaires de l'entreprise. Tous les intervenants, aussi bien les vice-présidents que les coordonnateurs de l'environnement de toutes les unités d'affaires, doivent rendre compte du rendement de nos programmes de responsabilité d'entreprise.

Présentation des enjeux pertinents

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada, fournissant à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros une vaste gamme de solutions répondant à tous ses besoins de communications.

Notre approche en matière de responsabilité d'entreprise

Notre approche en matière de responsabilité d'entreprise commence avec notre objectif de balancer à la fois la croissance économique, la responsabilité sociale et la performance environnementale afin d'assurer le succès continu de notre entreprise et de pouvoir continuer de contribuer à l'économie canadienne.

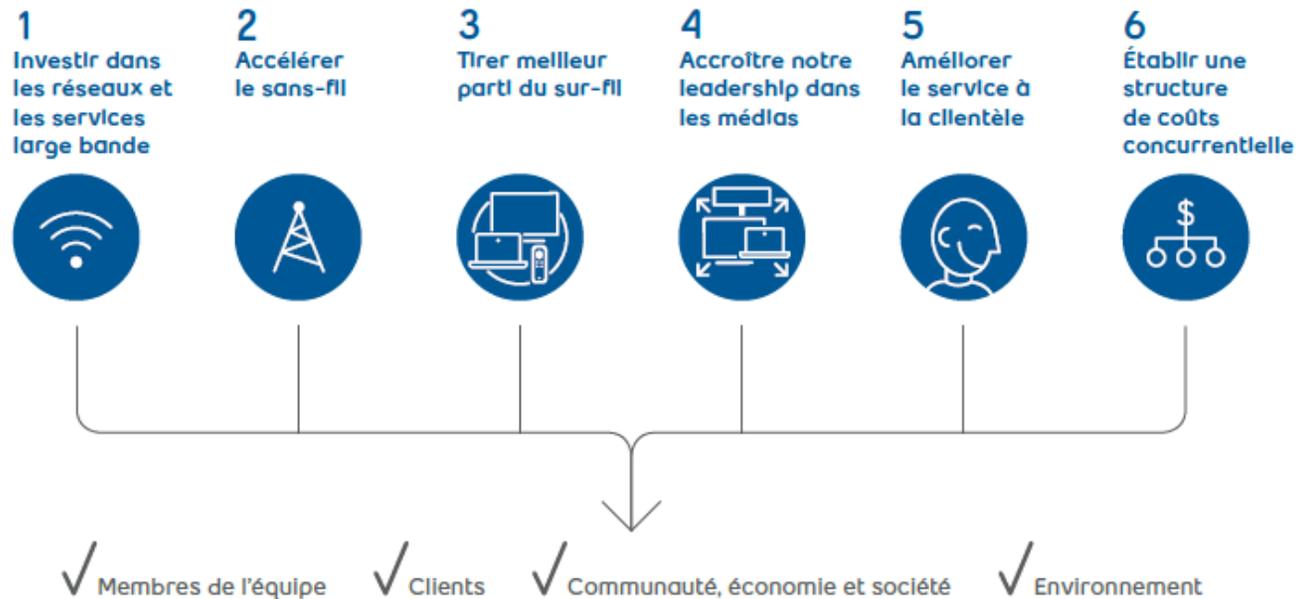
Depuis sa fondation en 1880, Bell est le leader dans le domaine des télécommunications et a permis aux Canadiens de communiquer entre eux et à travers le monde entier. Nous prenons très au sérieux notre responsabilité de gérer la compagnie de manière à nous permettre de conserver notre bilan de service quant besoins de communication de millions de clients, nous cherchons à créer de la valeur pour les actionnaires, fournir des carrières intéressantes pour des dizaines de milliers de personnes, et faire une contribution significative parmi la communauté et l'économie canadiennes.

La stratégie de Bell est axée sur la responsabilité d'entreprise

La responsabilité d'entreprise est un élément fondamental de chacun des six impératifs stratégiques qui guident les politiques, les décisions et les actions de Bell. Nous insistons sur cette approche parce qu'elle nous paraît logique et qu'elle contribue à la réalisation de notre objectif : que Bell soit reconnue par les clients comme la première entreprise de communications du Canada. Par exemple, même si les initiatives de gestion des déchets et de réduction de la consommation d'énergie correspondent à d'importantes préoccupations environnementales de la société, elles engendrent aussi une multitude d'avantages pour Bell. Elles nous permettent de fonctionner plus efficacement grâce à notre impératif

stratégique visant à établir une structure de coûts concurrentielle (impératif 6). Elles correspondent aussi aux valeurs des membres de notre équipe et favorisent la satisfaction et l'engagement. De plus, elles libèrent des fonds qui peuvent être réaffectés à d'autres fins, comme le prolongement de nos réseaux afin d'accroître la productivité des entreprises canadiennes (impératif 1) ou l'investissement dans les collectivités où nous exerçons nos activités. L'engagement des membres de notre équipe favorise aussi la satisfaction de la clientèle (impératif 5), ce qui accroît notre rendement dans les segments des services sans fil, sur fil et de médias (impératifs 2, 3 et 4).

Atteindre nos objectifs grâce à nos impératifs



Détermination du contenu du rapport

Dans notre rapport annuel sur la responsabilité d'entreprise, qui comprend des liens vers des fiches d'informations indépendantes en ligne sur notre site Web, nous couvrons les sujets liés aux impacts de la chaîne de valeur, aux grandes tendances de l'industrie en matière de développement durable, aux intérêts des parties prenantes et aux recherches externes sur les tendances émergentes. Il s'agit là des enjeux qui sont les plus importants aux yeux de nos partenaires et qui pourraient influencer fortement sur nos activités.

Nous identifions d'abord les problèmes présents dans toute notre chaîne de valeur, puis ceux qui concernent simultanément nos parties prenantes et ont un impact important sur nos activités. De plus, nous recherchons des publications d'experts et participons à des groupes de travail de l'industrie.

Directives de rapportage

Chez Bell, nous nous penchons sur les questions environnementaux et sociales depuis 25 ans. Au cours des années, notre point de mire a changé à de nombreuses reprises, mais nous avons toujours été guidé par ce que les parties prenantes veulent savoir. Nous nous appuyons principalement sur des normes et des lignes directrices de rapportage internationalement reconnues :

Task Force on Climate Related Financial Disclosure (TCFD)
Objectifs de développement durables de l'ONU (ODD)
Sustainable Accounting Standards Board (SASB)
International Integrated Reporting Council (IIRC)
Pacte mondial des Nations Unies (UNGC)¹
Global Reporting Initiative (GRI)
Études de cycle de vie
ISO 26000
CDP

GRI 102-29

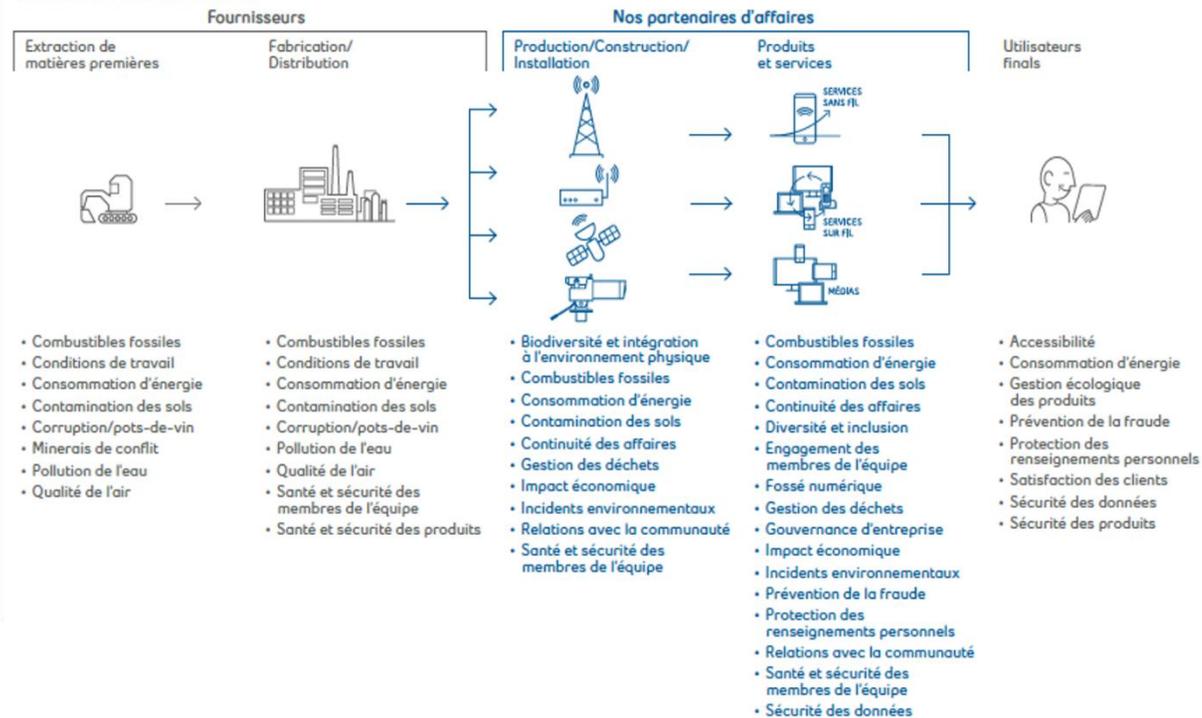
¹ Voir Annexe pour une présentation détaillée des actions de Bell reliées aux 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies

Sujets de Responsabilité d'entreprise dans la chaîne d'approvisionnement

Il devient de plus en plus important d'avoir une vue globale de l'ensemble de la chaîne de valeur de l'entreprise pour établir de saines pratiques d'exploitation. La réglementation en matière de climat, le coût et la disponibilité des équipements et des ressources humaines sont de bons exemples des risques liés à la chaîne de valeur. Chez Bell, nous mettons tout en œuvre pour continuer d'élargir et d'approfondir notre connaissance des acteurs et des enjeux propres à notre chaîne de valeur. Bien que nos activités et notre sphère d'influence se limitent aux frontières de notre pays, nous participons à des groupes de travail internationaux (comme la Responsible Business Alliance et le Pacte mondial des Nations Unies) avec d'autres membres de notre secteur et d'autres industries afin de bien faire entendre notre voix.

Le schéma ci-dessous décrit notre présence dans divers secteurs d'activité. Les sujets de responsabilité d'entreprise correspondants sont énumérés directement sous les éléments de la chaîne de valeur.

Chaîne de valeur de Bell



Engagement des parties prenantes

Nous demeurons informés sur les enjeux les plus importantes pour nos parties prenantes par le biais de consultations afin d'obtenir leurs commentaires.

Nous identifions nos principaux groupes de parties prenantes en fonction de l'importance de l'engagement du groupe de parties prenantes et de leur influence sur l'entreprise. De cette analyse émerge une liste restreinte de clients, société civile/OGN, fournisseurs, agences de notation, investisseurs, membres de l'équipes, et les syndicats.

Comme les enjeux évoluent au fil du temps, et de nouveaux problèmes émergent, Bell consulte ce large éventail d'intervenants de diverses façons de de manière continue :

Voici quelques-unes des façons dont nous nous connectons avec les parties prenantes :

- Nous communiquons fréquemment avec les clients par l'entremise de Fizzback et des médias sociaux
- Nous communiquons avec les OGN et la société civile lors d'événements formel de l'industrie
- Nous surveillons notre courriel dédié pour un retour direct
- Nous participons dans des évaluations annuelles des pairs ([Réseau canadien du pacte mondial](#)) et cherchons un retour d'experts de EXCEL
- Nous interagissons avec les parties prenantes tout au long de l'année pour obtenir des informations sur les principaux problèmes de chacun des réseaux que ces experts ont développés, incluant des experts issus de :

Expérience client	Ressources humaines	Sécurité
Santé & sécurité	Investissements communautaires	Ventes
Services au domicile	Réseau	Syndicats
Services extérieurs	Affaires juridiques et réglementaires	TI
Relations au investisseurs	Approvisionnement	Vie privée
Continuité des affaires	Services immobiliers	
Mobilité	Médias	
Communications		

GRI 102-21

GRI 102-43

GRI 102-7

- Nous participons à des groupes professionnels de développement durable

Grâce à son appartenance à ces groupes avant-gardistes qui réunissent des leaders de la communauté des affaires mondiale, BCE participe au développement et au partage de pensée novatrice qui produit des actions pratiques. Voici quelques groupes dans lesquels nous sommes impliqués :



Responsible Business Alliance
Formerly the Electronic Industry Citizenship Coalition
Affiliate Member



GRI 102-40

Les idées que nous tirons de toutes ces expériences nous aide à déterminer ce qu'il faut signaler.

GRI 102-46

Grandes tendances en matière de développement durable dans notre industrie

Ces dernières années, les grandes tendances qui ont eu une influence considérable sur notre industrie comprennent l'emploi d'un personnel de plus en plus diversifié, la nécessité de gérer la consommation d'énergie, les menaces à la sécurité de l'information et à la protection des renseignements personnels, la hausse du volume des déchets électroniques et les risques croissants liés à la chaîne d'approvisionnement. Nous expliquons ci-dessous les liens entre ces enjeux et nos activités. Nous décrivons plus loin dans le présent rapport la façon dont nous traitons ces sujets et nous rendons également compte de notre rendement par rapport aux objectifs que nous nous sommes fixés.

GRI 102-44

Diversité et inclusion

Diversity in the workplace is important for tech companies, not only for the social implications, but because it is challenging for a company to design products and services successfully for the general public if only one demographic is sitting at the table. Focus

on diversity continues to grow for the ICT sector to ensure talent reflects the customer base, not just so that products and services are accessible for all, but also because it is linked to greater innovation, global success, and talent retention.²

Consommation d'énergie

Composante appréciable de nos solutions de services d'affaires, la consommation d'énergie devient un enjeu encore plus important au fil de l'expansion de nos réseaux pour répondre à la demande liée à l'utilisation croissante de services sur fil (Internet et services hébergés de données) et sans fil (téléphones intelligents et tablettes). Tous ces services consomment des volumes de données en croissance rapide pour accéder à des services comme les réseaux sociaux, l'informatique en nuage, la télé mobile, ainsi que le commerce et les services bancaires mobiles. Chacun de ces services consomme de l'énergie réseau, ce qui influe sur l'empreinte carbone de Bell. L'émergence de nouvelles applications de l'Internet des objets (IdO) dans le marché de détail et dans les transports, comme la voiture connectée, le suivi des actifs et la télésurveillance, contribue à accroître la demande. La proportion des foyers du Québec, de l'Ontario et de la région Atlantique disposant uniquement du sans-fil² était estimée à environ 43 % à la fin de 2017, contre environ 38 % un an plus tôt.³ La croissance consécutive de la consommation de données sans fil accroît la quantité d'énergie dont Bell a besoin pour alimenter ses réseaux, de sorte que l'efficacité énergétique devient un enjeu important pour l'ensemble de notre industrie.

Nous continuons aussi d'étendre la zone de couverture de notre réseau optique afin de fournir les services directement chez les clients dans de nombreuses villes canadiennes. Pour en savoir plus sur l'impact du déploiement de la fibre optique sur notre consommation d'énergie, veuillez vous reporter à la section Gestion de notre empreinte carbone dans le Rapport de responsabilité d'entreprise sur notre site Web.

Nous sommes également touchés par une tendance croissante des entreprises à utiliser des centres de données pour transférer leurs applications et leurs services vers le nuage. Cela permet à des fournisseurs comme Bell d'offrir toujours plus d'outils et de services professionnels aux clients d'affaires tout en optimisant l'efficacité de leurs réseaux et de

² Pour en savoir davantage sur Fostering Innovation Through a Diverse Workforce. Forbes, en collaboration avec AT&T, Mattel et L'Oréal USA, veuillez [cliquer ici](#)



leurs activités. Avec le temps, cette virtualisation touchera des éléments de réseau à la fois fixes et sans fil, au fur et à mesure que de plus en plus de fonctions seront transférées de l'établissement du client vers des installations centralisées exploitées par des télécommunicateurs. Par conséquent, ces derniers consommeront plus d'énergie, tandis que leurs clients verront leur consommation d'énergie diminuer. Ce transfert entraînera à plus long terme une réduction nette de la consommation globale d'énergie à mesure que les activités virtuelles remplaceront les activités physiques et que les grandes plateformes exploitées par les fournisseurs de services gagneront en efficacité.

Sécurité de l'information et vie privée

Au fur et à mesure que les dispositifs connectés à Internet deviennent plus nombreux et intelligents et que les volumes de données transmis augmentent, les fournisseurs de services doivent s'efforcer de toujours améliorer le niveau de sécurité de l'information par une protection et une organisation efficaces des systèmes, des applications et des entrepôts de données. Cet aspect est vital pour le fonctionnement sécurisé des réseaux et des entreprises, de même que pour les clients qui, tout comme les employés, le gouvernement et la société, s'attendent à ce que nous protégeons leurs renseignements personnels dans la mesure du possible.

Déchets électroniques

L'expérience du marché nous confirme que l'arrivée d'appareils plus rapides et plus intelligents suscite chez les clients le besoin ou le désir de remplacer plus souvent des appareils devenus désuets, ce qui crée encore plus de déchets. Les entreprises doivent récupérer l'équipement inutilisé. Il s'agit d'une initiative importante, car les composants électroniques peuvent contenir des contaminants environnementaux comme le plomb, le cadmium, le béryllium et des agents ignifuges au brome qui entraînent des risques importants pour les travailleurs et les collectivités qui procèdent au recyclage et à l'élimination des déchets électroniques. À titre de revendeur de produits électroniques, les entreprises comme Bell doivent prendre des mesures proactives pour aider les consommateurs à se débarrasser convenablement de leurs articles non désirés.

Chaîne d'approvisionnement

Les entreprises comme Bell doivent surveiller et gérer attentivement les problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement. Nous achetons des produits auprès d'un nombre restreint de fabricants, dont certains dominent le marché mondial. Les revendeurs doivent faire preuve de vigilance dans la gestion de leur chaîne d'approvisionnement en évaluant le niveau de risque des principaux fournisseurs, en appliquant dès l'étape de la conclusion des contrats des mesures d'atténuation et en surveillant le respect de ces mesures pendant toute la durée des contrats afin de réduire les risques liés aux fournisseurs.

Répercussion du modèle d'affaires

Le modèle d'affaires d'une entreprise a une incidence directe sur l'étendue de l'influence des grandes tendances. La consommation d'énergie et les déchets sont de bons exemples pour illustrer ce point. En général, plus l'entreprise est intégrée verticalement, plus la part des gaz à effet de serre (GES) et des déchets du secteur s'inscrit dans la portée du rapport de l'entreprise.

Bell constitue un bon exemple. Pour fournir des services de qualité à nos clients, maintenir un contrôle direct sur notre exploitation et favoriser une continuité des affaires qui procure des emplois sûrs et un potentiel de développement de carrière, nous avons réintégré verticalement bon nombre de fonctions qui, souvent, sont confiées en sous-traitance par les autres entreprises de notre industrie. Par exemple, notre exploitation mise sur des techniciens d'installation de Bell Solutions techniques (BST) et sur de nombreux projets de construction exécutés par Expertech Bâtitteur de réseaux inc. (Expertech) qui exigent l'utilisation d'un parc de véhicules pour transporter les membres de notre équipe jusqu'aux sites des clients et des travaux. Ces activités accroissent nos émissions de GES de portée 1 (émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par Bell) comparativement à une entreprise de télécommunications concurrente qui confie ces activités en sous-traitance. Pour en savoir plus sur les portées d'émissions de gaz à effet de serre présentés dans le présent rapport, veuillez consulter le site Web du protocole sur les GES.

En outre, nous nous sommes diversifiés dans le but de faciliter la croissance durable de l'entreprise. Par exemple, nous avons créé Bell Média inc. (Bell Média), qui comprend des services de diffusion et d'autres actifs médias dont nous avons fait l'acquisition, comme CTV Globemedia Inc. (CTV) et Astral Média Inc. (Astral). Cela a augmenté la consommation

globale d'énergie, ce qui se reflète dans nos émissions de GES de portée 2 (émissions indirectes associées à la consommation d'énergie achetée : électricité, chaleur, vapeur et refroidissement). Il ne faut pas nécessairement en conclure que les émissions de portée 2 de Bell Média ont augmenté par rapport aux niveaux de la période précédant l'intégration des actifs de Bell Média à BCE.

Notre structure intégrée influe aussi sur la quantité de déchets que nous produisons. Notre structure intégrée verticalement signifie que nous sommes responsables de la gestion des déchets créés par ces fonctions intégrées, contrairement aux entreprises qui confient ces activités en sous-traitance. Nous pourrions recourir à des sous-traitants et réduire ainsi la quantité de déchets que nous dirigeons vers des sites d'enfouissement, mais cela ne réduirait pas nécessairement le taux global de récupération des déchets de l'industrie. En outre, en gérant nous-mêmes nos déchets réseau, nous gardons un contrôle sur des fonctions qui influent directement sur le service à la clientèle et sur l'exploitation.

D'autres influences sur notre rapportage

En outre, nous utilisons des proxies pour indiquer quel contenu nous devrions aborder dans notre rapport. Nous surveillons les questions et les opportunités en matière de Responsabilité d'entreprise de manière externe à l'aide d'enquêtes, de demandes de requêtes de clients, des analyses de tendances, d'études de marché et d'autres types de recherches.

Voici quelques-unes des sources que nous consultons:

- [Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies](#)
- OIT Organisation international du travail
- Nations Unies [Convention contre la corruption](#)
- Code de conduite de la [RBA](#) (Responsible Business Alliance)
- Analystes de [UNPRI](#), [Corporate Knights](#), [Bloomberg ESG](#), [oekom](#), [Vigeo](#), Institutional Shareholder Services ([ISS](#)), et [Sustainalytics](#) nous informant sur ce qui est important du point de vue de nos investisseurs.

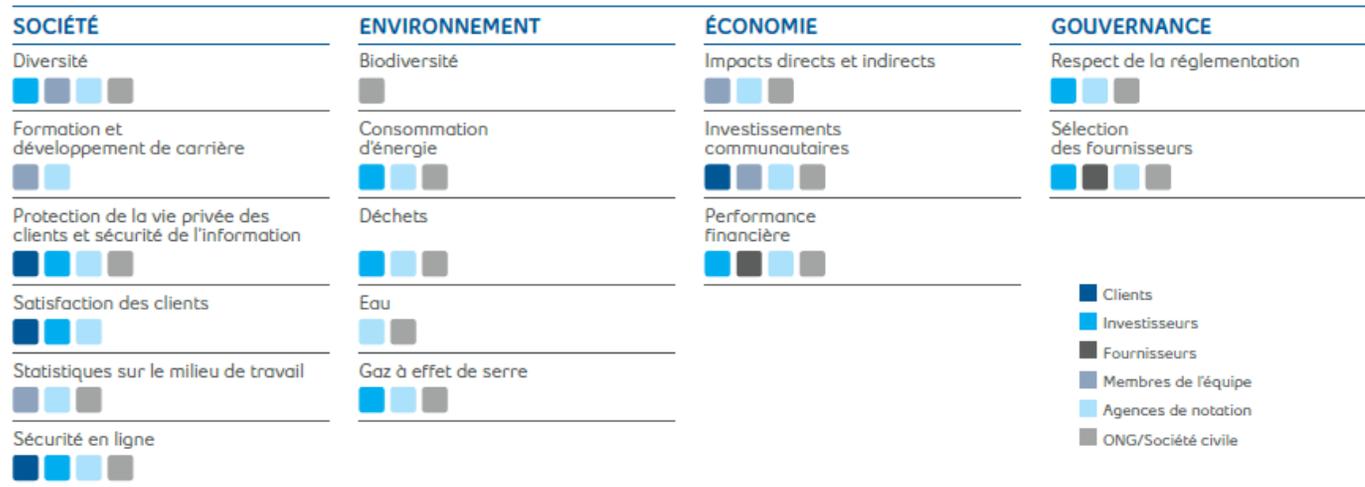


Contenu du rapport

Toutes ces consultations nous informent sur les questions sociales, environnementales, de gouvernance et économiques qui sont les plus importantes pour notre entreprise et pour nos parties prenantes. Suite à ces consultations, et en prenant en compte la recherche actuelle, les questions les plus pertinentes en matière de Responsabilité d'entreprise abordées dans ce rapport inclus :

GRI 102-46

SASB TC0301-08



L'image suivante illustre comment nous priorisons ces sujets et déterminons la profondeur avec laquelle chacun d'entre eux sera présenté dans le rapport :



Collecte et vérification des données

Nous déployons tous les efforts possibles pour que l'ensemble du contenu du présent rapport soit exact et validé par des experts en la matière (EEM) à l'interne à l'échelle de l'entreprise. Ceux-ci ont recueilli, vérifié et soumis les données à l'équipe Responsabilité d'entreprise et environnement en indiquant leurs sources d'information et la façon dont les résultats ont été obtenus.

Dans bien des cas, ces données sont recueillies par l'intermédiaire de notre système de gestion conforme à la norme ISO 14001. Les membres de l'équipe qui gèrent ce système sont responsables de la qualité des données et sont évalués à cet égard dans le cadre de leur évaluation du rendement, qui influe sur leur rémunération.

Le cabinet PricewaterhouseCoopers LLP (PwC) a fait une vérification indépendante de certains indicateurs de rendement dans le cadre d'un mandat restreint portant sur un nombre déterminé d'indicateurs de rendement de Bell. Les résultats de ce mandat sont présentés dans la Lettre de certification de PwC. Pour en savoir plus sur les assertions, les méthodologies et les hypothèses liées à ces indicateurs de performance clés, veuillez consulter le tableau de la déclaration de certification, situé dans l'onglet Référence de la section Responsabilité de notre site Web.

Dans nos rapports, nous arrondissons tous les chiffres à l'entier le plus proche, à moins d'indication contraire, et toutes les données sont en unités internationales. Sauf indication contraire, tous les montants sont exprimés en dollars canadiens.

Lorsqu'il existe des données historiques comparatives, nous les incluons pour illustrer les tendances. Certaines données historiques ont été retraitées par suite d'acquisitions ou de modifications des méthodes de calcul visant à améliorer la précision, ou pour corriger des erreurs passées dans le relevé ou le calcul des données. GRI 102-10, 102-48, 102-49, 102-53

Annexe : Comment Bell adresse les principes compacts globaux des Nations Unies

Depuis 2006, Bell est un signataire de Pacte mondial des Nations Unies, un ensemble de principes universels. En tant que signataire, BCE est engagé à divulgué nos initiatives reliées aux questions suivantes :

Droits de l'Homme

Bell est un ardent défenseur des droits de l'Homme. Notre [Code de conduite](#) requiert chaque membre de l'équipe de démontrer, entres autres, un respect des autres, incluant la culture, l'ethnicité, le sexe, l'identité de genre, l'âge, la religion, les handicaps et l'orientation sexuelle. L'entreprise croit à un environnement de travail inclusif basé sur le mérité et la justesse non seulement pour aider chacun des employés à atteindre son plein potentiel, mais aussi pour renforcer l'entreprise dans son ensemble en élargissant sa perspective de l'expérience humaine.

Dans ce but, nous respectons and supportons activement les droits de l'Homme de tous les groupes d'employés, incluant, par exemple, les personne lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres (LGTB). Nous possédons des politiques de non-discrimination qui surpassent les standards et les ressources de support minimums requis par la loi à l'intérieur et à l'extérieur de l'environnement de travail. Pour obtenir des détails sur les programmes des employés de Bell, les événements, et notre support de la communauté LGBT, voir la [section Responsabilité](#) sur notre site Web.

Plus encore, nous exerçons notre influence grâce à une gestion vigoureuse de la chaîne d'approvisionnement. À cause de la prolifération de

PRINCIPE 1: LES ENTREPRISES DEVRAIENT SUPPORTER ET RESPECTER LES DROITS DE L'HOMMETELS QUE DÉFINIS INTERNATIONALEMENT

PRINCIPE 2: S'ASSURER QU'IL N'Y A PAS DE COMPLICES DANS L'ABUS DES DROITS DE L'HOMME

PRINCIPE 3: LES ENTREPRISES DEVRAIENT SOUTENIR LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION ET LA RECONNAISSANCE COMPLÈTE AU DROIT À LA NÉGOCIATION COLLECTIVE

PRINCIPE 4: L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE TRAVAIL FORCÉ OU OBLIGATOIRE

PRINCIPE 5: L'ABOLITION COMPLÈTE DU TRAVAIL DES ENFANTS

PRINCIPE 6: L'ÉLIMINATION DE LA DISCRIMINATION EN MATIÈRE D'EMPLOI ET D'OCCUPATION

l'approvisionnement et de la distribution à l'échelle mondiale, les compagnies doivent être informés des problèmes potentiels d'abus des droits de l'Homme tant en amont et en aval. Pour résoudre ce problème, Bell a mis en place un [Code de conduite des fournisseurs](#) depuis 2007. La compagnie a également adopté des mesures dans nos opérations d'achat ayant pour objectif d'éviter les minéraux des conflits qui financent et bénéficient des groupes armés.

À travers notre initiative [Bell Cause pour la cause](#) pour améliorer la santé mentale, nous construisons non seulement des relations plus fortes dans les communautés, et nous menons aussi l'effort national visant à améliorer le support à la santé mentale des employés dans le milieu de travail.

Notre volonté d'équité s'étend à la reconnaissance du droit de nos employés à être rémunéré équitablement. Notre succès soutenu en tant qu'entreprise nous permet d'offrir des carrières à haute valeur ajoutée dans une industrie importante avec une entreprise qui se targue d'un solide bilan social, environnemental et de gouvernance. Nous croyons que cela nous permet d'attirer les meilleures recrues, nous aidant ainsi à soutenir notre progrès. Par conséquent, nous offrons à nos employés un régime de rémunération très concurrentiel, y compris des salaires et des avantages sociaux, voir la section Membres de notre équipe dans notre rapport dans la [section Responsabilité](#) sur notre site Web.

Environnement

Notre engagement pour réduire notre impact environnemental est profondément enraciné dans les valeurs des membres de notre équipe. Depuis le début des années 90, lorsque nous avons débuté à rendre compte de l'impact environnemental de nos opérations, et nous avons depuis activement mis ces valeurs en pratique. Nous avons développé de nombreux programmes ainsi qu'un système de gestion environnemental. Bell est ainsi devenu la première compagnie de télécommunications à recevoir la certification ISO 14001 au Canada. Nos programmes sont décrits dans la section Environnement dans le rapport dans la [section Responsabilité](#) sur notre site Web.

PRINCIPE 7: LES ENTREPRISES DEVRAIENT CHOISIR UNE APPROCHE DE PRÉCAUTION FACE AUX DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX

PRINCIPE 8: COMPRENDRE LES INITIATIVES POUR PROMOUVOIR UNE PLUS GRANDE CONSCIENCE ENVIRONNEMENTALE

PRINCIPE 9: ENCOURAGER LE DÉVELOPPEMENT ET LA DIFFUSION DE TECHNOLOGIES RESPECTUEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

PRINCIPE 10: LES ENTREPRISES DEVRAIENT TRAVAILLER CONTRE TOUTES FORMES DE CORRUPTION INCLUANT L'EXTORSION ET LES POTS DE VINS

Travail

Bell reconnaît que la transformation et la croissance de l'entreprise, et notre contribution continue à l'économie Canadienne, repose sur les épaules de notre force de travail. L'entreprise fait en sortes de s'assurer que nos politiques et nos programmes d'emplois rencontrent les standards minimaux requis par la loi et imposés par le marché hautement règlementé sur lequel nous opérons, où la plupart des membres de notre équipe sont protégés par la législation fédérale et/ou provinciale en matière d'emploi. Dans plusieurs cas, nous dépassons les standards minimums requis. En ce qui concerne les pratiques de travail à l'interne, Bell possède un Code conduite robuste conçu afin de soutenir les principes internationaux de travail les plus rigoureux, y compris les principes inscrits dans les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Pour plus d'information, voir la section Membres de notre équipe dans notre rapport dans la section Responsabilité sur notre site Web.

Nous nous attendons des fournisseurs qu'ils respectent les droits de l'Homme des travailleurs et qu'ils les traitent avec dignité et respect conformément aux standards internationaux définis dans la convention International du travail et les législations régionales et nationales sur les conditions de travail. Le Code de conduite des fournisseurs de Bell aborde les problèmes de la chaîne d'approvisionnement, incluant mais non limité à :

- La liberté d'emploi
- La non-discrimination
- L'interdictions du travail des enfants
- La liberté d'association et de négociation collective
- Les heures de travail, les salaires et les avantages sociaux

Pour plus d'information, voir la section Communité, société et économie dans notre rapport dans la [section Responsabilité](#) sur notre site Web.



Anti-corruption

Pour rencontrer nos obligations éthiques envers nos clients, actionnaires, et envers nous-même, nous travaillons fort pour adhérer aux standards les plus rigoureux dans la conduite des affaires. Nos efforts ont été reconnues par des agences externes, mais nous comprenons – comme nous l’avons fait dans nos 136 ans d’existence – que nous devons gagner la confiance que les gens nous témoignent à tous les jours et dans toutes les interactions avec les clients, les actionnaires, les fournisseurs, les membres de notre équipe ainsi que le grand public. C’est pourquoi nous avons tous l’obligation de relire le Code de conduite de Bell et de faire un engagement personnel signé à chaque année. Le code explique clairement les valeurs et les standards de comportement qui sont attendus de chacun des membres de l’équipe, et ce dans tous les aspects de notre entreprise.

Approvisionnement responsable

Droit de la personne au travail, éthique, santé et sécurité, environnement et approvisionnement responsable de minéraux

Les produits et services achetés annuellement par Bell sont soit utilisés à l'interne dans le cadre de nos opérations ou soit pour permettre la livraison d'équipements et de services à nos clients. Nos achats sont principalement concentrés dans les domaines suivants : infrastructure réseau sur fil et sans fil, technologies de l'information, appareils sans fil et produits résidentiels destinés aux consommateurs, produits et services de télécommunications d'affaires, contenu média et services aux télécommunicateurs.

Les fournisseurs qui font affaire avec Bell sont tenus de respecter des normes très rigoureuses puisque tout achat de biens et de services peut avoir des répercussions sociales et environnementales qui peuvent affecter l'image de Bell et notre capacité à fournir des services de qualité, dans l'éventualité où ces risques ne sont pas sérieusement pris en compte. Nous recherchons des produits et des services de qualité à travers des relations contractuelles équitables et éthiques, avec des fournisseurs qui agissent de façon responsable, qui témoignent d'un engagement ferme envers le développement durable, et qui font preuve d'intégrité sur le marché.

Bell tient également compte de divers critères durables relatifs à ses produits et ses services, depuis la consommation d'énergie, la recyclabilité, l'emballage réduit et aux certifications environnementales, jusqu'aux attributs relatifs aux droits de la personne et du travail, à la santé et à la sécurité, ainsi qu'aux principes d'éthique. Nous incluons des clauses de durabilité pour les produits orientées vers la clientèle (incluant les appareils mobiles et les accessoires, cartes SIM, récepteurs de télévision, modems, emballages) et autres produits internes (ordinateurs portables, papier, produits nettoyants).

Au cours du processus de sélection, des fournisseurs spécifiques sont invités à remplir un questionnaire sur la responsabilité d'entreprise, qui contient des questions approfondies



sur leurs pratiques en matière d'environnement, de santé & sécurité, d'éthique et de droit de la personne au travail. Les résultats de ces évaluations permettent à Bell de sélectionner les fournisseurs responsables. Quelquefois, Bell procède à des audits de certains fournisseurs afin de valider les réponses fournies dans le questionnaire. Les fournisseurs de services environnementaux, quant à eux, doivent passer à travers un processus d'évaluation des risques environnementaux rigoureux où Bell conduit des audits environnementaux sur les opérations au cours du processus de sélection.

De plus, tous les nouveaux contrats de Bell obligent les fournisseurs à se conformer au Code de conduite des fournisseurs de Bell, qui dicte clairement que le fournisseur doit prendre des mesures raisonnables pour respecter le code dans ses propres activités et ses propres chaînes d'approvisionnement. Le Code de conduite des fournisseurs de Bell divulgue les normes qui permettent de s'assurer que les conditions de travail sont sécuritaires, que les employés sont traités avec respect et dignité, et que les processus de conception et de fabrication sont responsables d'un point de vue environnemental et éthique. Bell a à cœur de s'approvisionner de manière responsable et considère que toutes activités liées à sa chaîne d'approvisionnement qui alimentent les conflits et entraînent des violations des droits de l'homme sont inacceptables.

Nous évaluons aussi le risque associé à la responsabilité d'entreprise et à l'environnement dans nos contrats. Le but est de déterminer le niveau de risque des fournisseurs et d'atténuer les risques inhérents en mettant en place des mesures avant la signature du contrat. Un processus d'audit sur place a été mis en place il y a plusieurs années afin d'évaluer, par le biais d'évaluations des risques environnementaux, les fournisseurs de services environnementaux.

Bell cherche à créer de la valeur en collaborant avec d'autres compagnies issues des TIC. Par exemple, Bell est un membre de l'Alliance des entreprises responsables Responsible Business Alliance (RBA). Les membres travaillent ensemble afin de créer des outils afin de faire la promotion d'une rigueur unifié au sein de la chaîne d'approvisionnement. Joindre nos forces signifie aussi que nous pouvons combattre les pratiques indésirables comme le travail des enfants, qui est interdit par notre Code de conduite des fournisseurs. Les membres du RBA peuvent réaliser des audits sur place, éduquer les fournisseurs sur les meilleures pratiques, ou bien réaliser des activités de développement des capacités, et les résultats contribueront à enrichir la base de données partagée par l'ensemble de la communauté.

Biodiversité et intégration dans l'environnement physique

Bell reconnaît que la première étape en vue de protéger l'environnement et les espèces à risque est de faire preuve de beaucoup de vigilance lors du déploiement de réseau. Par conséquent, nous effectuons des évaluations environnementales pour nos projets de réseau et mettons en application des mesures d'atténuation pour réduire les impacts potentiels sur les milieux naturels lors de travaux dans des zones sensibles et nous obtenons les autorisations réglementaires requises tout en respectant à la lettre les conditions qui y sont rattachées. Par exemple, nous utilisons des poteaux de cèdre plutôt qu'en bois traité dans les zones naturelles fragiles.

Nous avons élaboré un programme interne visant à évaluer et à minimiser l'impact que les projets de réseau pourraient avoir sur l'environnement. Le processus d'évaluation s'adresse principalement aux gestionnaires de projet et s'applique à toutes les étapes, y compris la planification, la conception, la construction, la maintenance et le retrait des installations.

La préservation de la biodiversité, un moyen clé d'atténuer les risques d'épuisement des ressources qui pourraient nous affecter tous, est un élément essentiel à la continuité des affaires de Bell. C'est pourquoi nous n'épargnons aucun effort pour réduire l'émondage, l'abattage et le déblaiement des arbres, dans la mesure où nous pouvons assurer l'intégrité du réseau.

Par ailleurs, l'application de pesticides sur les sites de Bell peut présenter des risques pour l'environnement et la santé.

En 2016, Bell a adopté une nouvelle directive environnementale sur la gestion antiparasitaire intégrée en remplacement d'une politique datant de 2002. Cette directive a pour but d'établir un cadre pour la gestion antiparasitaire à l'intérieur et à l'extérieur des immeubles, conformément aux lois applicables et aux meilleures pratiques. L'utilisation de pesticides peut avoir des répercussions sur l'environnement et représente également des risques pour la santé humaine. Cette politique complète notre approche



environnementale pour la gestion de la végétation, qui comprend la planification, l'entretien et la surveillance des propriétés afin de réduire l'utilisation de pesticides. La nature de nos activités exige toutefois que nous contrôlions parfois la prolifération de la végétation. Par exemple, nous devons veiller à ce que la végétation ne limite pas l'accès sécuritaire aux câbles de télécommunications. En pareil cas, les méthodes d'intervention mécaniques (comme la taille et le déblaiement) ont priorité sur l'utilisation de produits chimiques.

Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre (GES)

Les tableaux ci-dessous montrent l'évolution de la consommation d'énergie et l'empreinte carbone de l'entreprise Bell (émissions de GES) de 2017 à 2018.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE

(MWh équivalents), 2017-2018

	2018 ¹	2017	HAUSSE (BAISSE)
Carburant (portée 1)	559 904	546 027	2,5 %
Électricité (portée 2)	1 891 041	1 950 465	(3,0 %)
Total	2 450 945	2 496 492	(1,8 %)

GRI 302-1

ÉMISSIONS DE GES

(Kilotonnes of d'équivalent CO₂), 2017-2018²

	DESCRIPTION DE LA PORTÉE	2018 ¹ <small>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</small>	2017	HAUSSE (BAISSE)
Portée 1	Émissions directes de GES provenant de sources détenues ou contrôlées par Bell	137,03	134,76	1,7 %
Portée 2	Émissions indirectes de GES associées à la consommation d'énergie achetée (électricité, chaleur, vapeur et refroidissement)	199,39	221,46	(10,0 %)
Portée 3	Autres émissions indirectes de GES liées aux déplacements d'affaires du personnel de Bell ³	9,30	9,30	0,1 %
Total		345,72	365,52	(5,4 %)
Réduction totale des émissions de GES au cours de cette période				19,80

GRI 305-1

GRI 305-2

GRI 305-3

GRI 305-5

¹ D'après la consommation d'énergie mesurée entre le 1er octobre 2017 et le 30 septembre 2018

² Pour cet indicateur, PwC a produit une attestation d'assurance de portée restreinte. Veuillez vous reporter à l'[attestation d'assurance](#) de PwC

³ Les déplacements d'affaires comprennent les déplacements en avion, en train, en véhicules loués et en véhicules personnels



Comparée à 2017, l'empreinte carbone de l'entreprise Bell (émissions de GES) a diminué de 19,8 kilotonnes (-5,4 %). Cette diminution est principalement attribuable aux émissions de portée 2, qui ont réduit de 22,1 kilotonnes (-10,0 %). Cette baisse est la combinaison d'une diminution de 3,0 % de la consommation d'électricité de Bell (démontrant des gains d'efficacité énergétique), une diminution de 2,7 % due à de plus faibles facteurs d'émission (grâce à des sources d'énergie plus propres) et une diminution de 4,5 % due à un changement dans la répartition de notre consommation par province.

Nos émissions de GES provenant de sources de portée 1 ont augmenté de 2,3 kilotonnes (+1,7 %) par rapport aux émissions de 2017. Malgré une économie de 0,6 million de litres de carburant en 2018 découlant de nos mesures d'économie d'énergie, la croissance de nos activités s'est traduite par une hausse de 1,0 % de la consommation totale de carburant de nos véhicules. De plus, les températures moyennes plus froides qu'en 2017 constatées l'hiver dernier ont fortement influé sur la consommation de carburants fossiles de nos immeubles et de nos génératrices en raison de besoins de chauffage accrus.

En ce qui concerne nos émissions de portée 3, nous avons maintenu nos politiques d'entreprise et nos mécanismes de contrôle contribuant à limiter les déplacements d'affaires et à inciter les membres de notre équipe à tirer parti de nos services de téléconférence et de vidéoconférence. Comparées à 2017, nos émissions de carbone de portée 3 liées aux déplacements professionnels sont demeurées très stables (+0,1 %).

Consommation d'eau

Dans notre industrie, la majeure partie de la consommation d'eau a lieu au moment de la fabrication des composantes électroniques, plutôt que lors des opérations journalières de fourniture des services de télécommunication.

Les activités de Bell n'ont qu'un effet minime sur les ressources en eau, car nous utilisons l'eau essentiellement pour boire et à des fins sanitaires, pour le lavage de nos véhicules et pour la climatisation de nos édifices et salles de serveurs.

Bell est conscient que la disponibilité de l'eau potable est une préoccupation croissante pour de nombreuses communautés à l'échelle mondiale et que plusieurs de nos fournisseurs auront à faire face à des ressources en eau limitées, ce qui pourrait éventuellement affecter la disponibilité de certaines composantes électroniques.

Nous comparons constamment notre performance aux meilleures pratiques de l'industrie sur le plan des programmes, des normes et des initiatives de gestion de l'eau. En 2018, nous avons amélioré notre compréhension de la consommation d'eau sur nos sites en augmentant l'exhaustivité et la fiabilité des données de l'audit d'utilisation de l'eau. Le calcul incluait encore plus de sites plus petits et moins de données estimées, puisque que nous avons doublé le nombre de données provenant de factures d'eau par rapport à 2017. Ces données servent à l'évaluation de la faisabilité d'initiatives de réduction viables sur des sites où la consommation d'eau est la plus élevée.

CONSOMMATION D'EAU (in m³)

	TREND	2018	2017
Bureaux	↓	509,080	531 997
Opérations	↑	1,076,099	848 889
TOTAL	↑	1,585,179	1 380 886

Efficacité énergétique

Économie d'énergie

Même si nous avons déjà exploité les possibilités les plus intéressantes de réaliser des économies, nos équipes Services immobiliers, Média, TI, Réseau, Mobilité et Parc automobile continuent de chercher des moyens de rendre Bell encore plus éco-énergétique. Voici comment nous avons réduit la consommation d'électricité et de carburant l'an dernier.

ÉCONOMIE D'ÉLECTRICITÉ

	INITIATIVES D'ÉCONOMIES D'ÉLECTRICITÉ EN 2018	ÉCONOMIES DE COÛTS (000 \$)	ÉCONOMIES D'ÉLECTRICITÉ (GWH)
Immeubles	<ul style="list-style-type: none">• Modifier les systèmes de refroidissement naturel afin de réduire le besoin de recourir à des systèmes mécaniques• Mettre en œuvre l'éclairage DEL• Optimiser l'équipement HVAC et les refroidisseurs• Obtenir des subventions de sociétés de services publics provinciales• Améliorer la gestion de la demande d'énergie afin de baisser les frais d'électricité• Retirer ou mettre hors tension l'équipement désuet	3 079	10,70
Réseaux	<ul style="list-style-type: none">• Mettre hors tension les commutateurs DMS désuets• Moderniser les systèmes d'énergie solaire et les redresseurs• Retirer ou mettre hors tension l'équipement désuet	1 027	8,33
Centres de données & TI	<ul style="list-style-type: none">• Regrouper, optimiser et virtualiser les serveurs	501	5,35

Réseau de Bell Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser des gains d'efficacité liés aux programmes de refroidissement naturel des abris 		
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre des fonctionnalités d'économie d'énergie des logiciels 	652	4,21
ÉCONOMIES TOTALES		5 259	28,59

ÉCONOMIES DE CARBURANT

	INITIATIVES D'ÉCONOMIES DE CARBURANT EN 2018	ÉCONOMIES DE COÛTS (000 \$)	ÉCONOMIES DE CARBURANT (LITRES)
Parc automobile	<ul style="list-style-type: none"> Remplacer de vieux véhicules par de nouveaux modèles plus éco-énergétiques 	618	612 000
	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser des véhicules hybrides, qui sont beaucoup plus économes en carburant que les véhicules équivalents fonctionnant uniquement à l'essence 	10	10 000
ÉCONOMIES TOTALES		628	622 000

Énergie renouvelable

Essai de Nungesser sur l'énergie éolienne et solaire

L'essai de la technologie d'énergie éolienne et solaire conduit au lac Nungesser en 2016 fut considéré comme un succès. L'essai s'est échelonné pendant une période ininterrompue de 12 mois en 2017. À l'aide de l'accès à distance au site par satellite, nous avons constaté que 57 % de l'énergie requise au fonctionnement du site a été fournie par de l'énergie renouvelable.

En 2018, Bell et Windular Research and Technologies se sont associés dans le cadre de trois projets au Nord de l'Ontario. Wabikon et Badesdawa recevront chacun des éoliennes et des panneaux solaires intégrés aux nouvelles génératrices, le tout relié à



une plateforme de contrôle commune. Nous allons également ajouter de nouvelles génératrices et de nouveaux contrôleurs à Nungesser. Nous nous attendons à ce qu'au moins 75 % de l'énergie requise au fonctionnement de tous ces sites soit fournie par de l'énergie renouvelable. Ces solutions sont conçues comme des « abris énergétiques totaux » et sont expédiés sur les sites afin de minimiser les efforts d'installation à distance.

Projet d'énergie solaire Zoar au Labrador

En fin 2017, l'équipe de Bell a achevé avec succès la première mise à niveau du système d'énergie solaire et CC du site radio accessible seulement par avion de Zoar au Labrador. Zoar est située non loin de Nain, qui est l'installation permanente la plus au nord de Terre-Neuve-et-Labrador, localisée à environ 370 kilomètres en avion de Happy Valley-Goose Bay. En conséquence, le panneau solaire en fin de vie de 4.8 kW a été remplacé par un nouveau système de suivi intelligent à l'énergie solaire de 12.6 kW. La capacité du redresseur de la centrale électrique à courant continu sur le site a doublé, passant de 12 kW à 24 kW. Le temps de fonctionnement des génératrices a été réduit de 87 %. En 2018, nous avons modernisé les systèmes d'énergie solaire et CC au site de Merrifield Mountain et nous allons continuer de réaliser des mises à niveau similaires en 2019 sur deux autres sites de transport à distance par micro-ondes de Bell au Labrador (Double Mer et Mulligan).

Ce programme de modernisation à l'énergie solaire va considérablement améliorer la fiabilité du réseau, réduire le temps de fonctionnement des génératrices, de même que diminuer les coûts d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.



Évaluations environnementales de sites

Comme elle dessert un vaste territoire, Bell compte de nombreuses propriétés utilisées pour ses bureaux administratifs, garages et ateliers d'entretien de véhicules, centre de commutation, abris d'équipement, entrepôts, etc. Ces terrains peuvent avoir été contaminés au cours d'activités antérieures par d'anciens propriétaires ou à la suite du déversement accidentel de matières polluantes dans le cadre des activités de Bell, par exemple, du fait de l'entreposage de produits pétroliers ou de poteaux en bois traités.

Dans le but de réduire les risques environnementaux associés à la contamination du sol et des eaux souterraines, Bell réalise une évaluation environnementale de site avant la conclusion de toute transaction immobilière (achat, vente, location ou terminaison de bail), lors de la découverte de contamination ou lors de cessation d'activités ayant pu contaminer un site.

Les critères utilisés lors de ces évaluations sont fondés sur les normes fédérales et provinciales applicables, et nous prenons les mesures correctives qui s'imposent en fonction des conclusions de ces études.

Notre programme d'évaluation des biens immobiliers repose sur des objectifs clairs et mesurables :

- Prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éliminer ou d'atténuer les impacts sur le milieu naturel advenant une contamination soudaine ou la découverte d'une contamination antérieure (p. ex. déversement, contamination, contamination historique).
- Établir et maintenir un processus de vérification diligente afin de réduire au minimum les risques environnementaux et financiers auxquels Bell pourrait être exposés en raison d'une contamination du sol et des eaux souterraines causée par les activités des propriétaires antérieurs ou, lors de la vente ou de la location d'une propriété, pour éviter toute poursuite judiciaire éventuelle découlant d'une contamination connue.

Événements éco-responsables

Chaque année, Bell appuie ou commandite de grands événements à travers le Canada qui risquent d'avoir un impact environnemental. Par exemple, les kiosques et documents promotionnels de Bell nécessitent des matières premières et de l'énergie. En 2014, l'équipe Commandites de Bell responsable des événements nationaux au Québec a commencé à explorer des façons d'atténuer ces impacts. Nous avons notamment veillé à ce que le Pavillon Bell soit fait de conteneurs recyclés et doté d'un éclairage DEL afin de réduire sa consommation totale d'énergie. Dans le cadre d'autres initiatives, nous intégrons des espèces végétales indigènes dans nos aménagements paysagers afin de réduire les besoins d'arrosage, et installons des toits de couleur pâle afin de créer des surfaces réfléchissantes et ainsi réduire l'effet des îlots de chaleur urbains.

En 2015, nous avons développé un outil pour déterminer si les événements commandités par Bell respectent le seuil minimal d'éco-responsabilité défini par le groupe Responsabilité d'entreprise et environnement. Le but visé par ce projet pilote est d'identifier les mesures déjà en place et de supporter l'amélioration continue en restant à l'affût des meilleures pratiques. En 2016, la plupart des événements nationaux commandités par Bell ont mis en place des mesures de développement durable.

Nous avons préparé un guide relatif aux événements éco-responsables—disponible sur l'intranet de l'entreprise—à l'intention des employés qui organisent des événements dans les immeubles de Bell. Ce guide aborde des thèmes tels que la nourriture et les boissons, le transport, les produits, l'équipement et l'emplacement.

Factures électroniques

Tous les ans, nous avons continué de tirer parti de la technologie pour aider nos clients à réduire leurs déchets tout en profitant de toute la commodité qu'offre la facture électronique.

Nous continuons de promouvoir la facturation électronique parce que nos clients peuvent éviter de s'encombrer inutilement avec du papier en consultant en ligne ou en téléchargeant leurs factures au besoin, sauver les arbres ainsi que l'énergie requise afin d'imprimer et de distribuer le papier, et parce que des études démontrent que la facturation électronique est plus sécuritaire que la facturation papier.*



Pour les clients qui désirent des factures version papier, l'ensemble de ces factures ont été imprimés sur du papier certifié par le Forest Stewardship Council (FSC).

Pour plus d'informations, visitez notre [site web](#).

* Dans le rapport de 2006 portant sur la fraude et/ou le vol d'identité mené par le Council of Better Business Bureaus et Javelin Strategy & Research en Grande-Bretagne, lorsque les victimes pouvaient identifier la source de l'information compromise, 90% de celle-ci provenaient de canaux de transmission traditionnels, et non de l'internet.

Formation environnementale

Bell s'est engagée à ce que la protection de l'environnement fasse partie intégrante de ses activités. Cet engagement commence par la sensibilisation et la formation des membres de l'équipe afin de favoriser la gestion proactive de notre impact sur l'environnement. Au cours du processus d'embauche et d'orientation, tous les employés doivent signer un document attestant qu'ils ont lu le Code de conduite de Bell et qu'ils connaissent la politique de l'entreprise en matière d'environnement, intégrée au Code de conduite.

De plus, nous communiquons aux employés nos objectifs environnementaux et nos résultats tout au long de l'année au moyen du bulletin d'entreprise, de notre site Web spécialisé et d'événements comme Une heure pour la Terre, le Jour de la Terre et la Semaine canadienne de réduction des déchets.

De plus, les employés sont sensibilisés aux effets sur l'environnement à l'aide d'un outil de formation en ligne créé, mis à jour et géré par le groupe Responsabilité d'entreprise et environnement. Cette formation englobe les exigences réglementaires, les pratiques exemplaires et les procédures environnementales que les employés de Bell sont tenus de respecter. La formation intègre plusieurs sujets tels que le rapportage d'incidents, l'atténuation des impacts environnementaux du réseau, le travail près ou à l'intérieur d'un puits d'accès, la valorisation des déchets, les matières dangereuses, les halocarbures et les changements climatiques.

Les employés dont les tâches sont susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement doivent suivre cette formation chaque année.

Rapport 2018 sur les émissions de gaz à effet de serre de Bell Canada

INTRODUCTION

Le présent rapport sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) repose sur les principes et exigences stipulés dans la norme ISO 14064-1 et dans le *Greenhouse Gas Protocol – A Corporate Accounting and Reporting Standard (Revised Edition)* (Protocole des gaz à effet de serre : Une norme de comptabilisation et de déclaration destinée à l'entreprise (édition révisée)). Il a servi à la production du rapport de Bell sur les émissions de GES au CDP (organisme anciennement appelé *Carbon Disclosure Project*) et à d'autres initiatives de divulgation de l'entreprise. Bell a déclaré une empreinte carbone d'entreprise totalisant 345 724 tonnes d'équivalents en dioxyde de carbone (« CO₂e »), qui comprennent les émissions de portée 1, 2 et 3 (déplacements d'affaires seulement) pour la période du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018.

LIMITES ORGANISATIONNELLES

Bell adopte l'approche du contrôle opérationnel pour déterminer la portée de déclaration s'appliquant à ses filiales et divisions. Les unités d'affaire et filiales comprises dans les limites organisationnelles sont les suivantes :

- BCE Nexxia
- Bell Aliant
- Bell Canada
- Bell Média
- Bell Mobilité
- Canaux de distribution de Bell Mobilité
- Bell Solutions techniques
- Expertech
- Northwestel
- La Source

Le tableau ci-dessous rend compte de l'empreinte carbone de l'entreprise Bell pendant les périodes de 12 mois se terminant le 31 décembre 2017 et le 30 septembre 2018.

Émissions en tonnes de CO ₂ e ⁽¹⁾	Limite opérationnelle	2017	2018	Hausse (baisse)
Portée 1	Émissions directes contrôlées par Bell et comprenant les rejets accidentels de substances appauvrissant la couche d'ozone provenant des équipements de refroidissement, ainsi que de la combustion de mazout et de gaz naturel dans les immeubles, de diesel pour les tours de télécommunications et l'équipement de transmission, de propane pour l'équipement d'entretien et de diesel et d'essence pour les véhicules et les génératrices.	134 756	137 027	+1,7 %
Portée 2	Émissions indirectes associées à l'utilisation d'énergie correspondant à la production et à la transmission de l'électricité requise par les activités de Bell dans ses immeubles et autres installations.	221 470	199 394	-10,0 %
Portée 3	Autres émissions indirectes découlant des voyages d'affaires des employés de Bell (par avion, train, véhicules loués et véhicules personnels des employés).	9 297	9 303	+0,1 %
Total		365 524	345 724	-5,4 %

⁽¹⁾ L'arrondissement des chiffres peut influencer sur les totaux indiqués.

Comparée à 2017, l'empreinte carbone de l'entreprise Bell a diminué de 19,8 kilotonnes (-5,4 %). Cette diminution est principalement attribuable aux émissions de portée 2, qui ont diminué de 22,1 kilotonnes (-10,0 %). Cette diminution est la combinaison d'une baisse de 3,0 % de la consommation d'électricité de Bell, une diminution de 2,7 % due à de plus faibles facteurs d'émission (grâce à des sources d'énergie plus propres) et une baisse de 4,5 % en raison d'un changement dans la répartition de la consommation par province.

MÉTHODOLOGIE ET HYPOTHÈSES

Portée 1

Combustibles fossiles :

Sources dont les volumes sur la consommation de combustibles fossiles sont connus :

Les informations extraites des systèmes de compilation des données d'énergie de la compagnie et des rapports de nos fournisseurs d'énergie comprennent les volumes de diesel, de mazout, d'essence, de gaz naturel et de propane consommés par province pour la période allant du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018.

Sources dont les volumes sur la consommation de combustibles fossiles ne sont pas connus :

Les volumes de diesel, de mazout, d'essence, de gaz naturel et de propane consommés sont établis en additionnant, dans un premier temps, la valeur des dépenses (en dollars canadiens) inscrites dans les rapports financiers de l'entreprise relatives à chacun des types de combustibles. Le total de chacun est ensuite converti en volume consommé en utilisant le coût unitaire moyen du produit par province. Les coûts unitaires moyens sont établis à partir du meilleur estimé possible pour la période allant du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018.

Les émissions ont été calculées en multipliant ces volumes de combustibles fossiles par les facteurs d'émissions canadiens extraits du *Rapport d'inventaire national 1990-2017 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* (partie 2).

Les émissions totales de GES, en tonnes de CO₂e, ont été calculées en multipliant la masse de chaque gaz (CO₂, CH₄ et N₂O) par son potentiel de réchauffement planétaire (PRP) et en additionnant les produits obtenus. Les PRP sont tirés du cinquième rapport d'évaluation sur les changements climatiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), 2014 (PRP du CO₂ = 1, PRP du CH₄ = 28 et PRP du N₂O = 265).

Les émissions provenant de la biomasse ont été calculées en appliquant les hypothèses suivantes aux volumes de diesel et d'essence consommés : teneur de 2 % de biodiesel dans le diesel et teneur de 5 % d'éthanol dans l'essence.

Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) :

Le volume des rejets accidentels de SACO est établi en additionnant les volumes des rejets enregistrés dans le système de gestion des incidents environnementaux. Les émissions ont été calculées en appliquant le PRP de chaque substance indiqué dans le cinquième rapport d'évaluation du GIEC, 2014.

Portée 2

Installations dont les données sur la consommation d'électricité sont connues :

Les informations extraites des systèmes de compilation des données d'énergie de la compagnie et des rapports de nos fournisseurs d'énergie comprennent les quantités d'électricité consommées en kilowattheures (kWh) par province pour la période allant du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018.

Installations dont les données sur la consommation d'électricité ne sont pas connues :

Installations dont les données financières sur la consommation d'électricité sont connues :

La quantité d'électricité en kilowattheures (kWh) est établie en additionnant la valeur des dépenses (en dollars canadiens) inscrites dans les rapports financiers de l'entreprise relatifs à la consommation d'énergie. Le total des dépenses est ensuite converti en quantité consommée à l'aide du meilleur estimé possible du coût unitaire moyen de l'énergie (\$/kWh), dans chacune des provinces, pour la période allant du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018.

Installations dont les données financières sur la consommation d'électricité ne sont pas connues :

La quantité est établie en utilisant une consommation moyenne de kilowattheures (kWh) par pied carré. Cette consommation moyenne est calculée à partir des informations de consommation directe d'énergie extrapolées d'un échantillon représentatif des immeubles de Bell.

Afin de calculer les tonnes de CO₂e, les facteurs d'émission de l'électricité ont ensuite été appliqués au nombre total de kWh consommés par province. Les facteurs d'émissions canadiens ont été extraits du *Rapport d'inventaire national 1990-2017 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada* (partie 3, annexe 13).

Portée 3

Voyages par avion ou par train :

Les informations relatives aux voyages ont été extraites des rapports des agences de voyage et comprennent les tronçons de vol et la distance parcourue en avion et en train réservés entre le 1^{er} octobre 2017 et le 30 septembre 2018. Les tronçons de vol sont ensuite triés par vols intérieurs, de courte distance et longue distance, conformément au document Excel intitulé *GHG Emissions from Transport or Mobile Sources* (onglet *Activity Data*) publié sur le site Web du Greenhouse Gas Protocol en mai 2015. Les tronçons de vol et la distance parcourue en train sont ensuite convertis en tonnes de CO₂e à l'aide du document Excel intitulé *Emission Factors from Cross-Sector Tools* (onglet *Reference - EF Public*) publié sur le site Web du Greenhouse Gas Protocol en mars 2017.

Véhicules loués :

Les volumes de carburant (L) sont établis en compilant la valeur des achats d'essence (\$) auprès des entreprises de location de voitures. Ces montants sont ensuite convertis en volume à partir du meilleur estimé possible du coût moyen (\$/L) de l'essence pour la période allant du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018.

Les émissions sont ensuite calculées en appliquant la même méthodologie que celle utilisée pour les combustibles fossiles (décrite ci-dessus). Pour faire ce calcul, Bell a présumé que tous les véhicules loués utilisaient de l'essence.

Véhicules personnels des employés utilisés pour des voyages d'affaires :

La distance totale parcourue (km) est établie en convertissant les frais de remboursement basés sur la distance (\$) à partir du taux de remboursement applicable (\$/km) stipulé dans les politiques relatives aux dépenses discrétionnaires des unités d'affaires. La consommation de carburant (L) est ensuite établie en convertissant la distance totale parcourue (km) à partir du meilleur estimé possible de la consommation moyenne (L/km) pour la période allant du 1^{er} octobre 2017 au 30 septembre 2018.

Les émissions sont ensuite calculées en appliquant la même méthodologie que celle utilisée pour les combustibles fossiles (décrite ci-dessus). Pour faire ce calcul, Bell a présumé que tous les véhicules personnels des employés utilisaient de l'essence.

Gestion des déchets

Éviter l'enfouissement des déchets

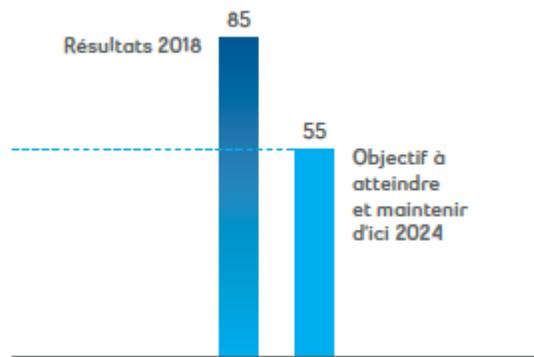
La plupart des fonctions d'installation et de construction de Bell sont intégrées à ses activités d'exploitation. Nous sommes donc responsables de la gestion d'une partie importante des rebuts provenant de notre réseau. Le recours à des sous-traitants pour ces fonctions réduirait notre proportion de déchets destinés aux sites d'enfouissement, mais nous priverait d'un contrôle direct sur des fonctions qui influent directement sur le service à la clientèle et l'exploitation.

Dans le but de minimiser la quantité de déchets qu'elle expédie dans les sites d'enfouissement, Bell a mis sur pied plusieurs programmes pour réduire, réutiliser, recycler ou encore utiliser à d'autres fins les matières résiduelles produites par ses activités d'exploitation.

Deux nouveaux indicateurs et objectifs liés à la gestion des déchets

Au cours des cinq dernières années, il est devenu de plus en plus difficile de comparer nos données de gestion des déchets par rapport à celles de l'année précédente en raison de divers facteurs, dont le plus important est l'acquisition stratégique d'entreprises d'envergure (Les Réseaux Q9, Astral, Bell Aliant, MTS, AlarmForce, Axia). Après avoir analysé récemment la façon dont nous rendons compte de nos données relatives à la gestion des déchets, nous avons adopté deux nouveaux indicateurs. Nous avons décidé de prendre le temps d'analyser notre gestion des déchets et de repenser les rapports connexes. Cela nous a conduits à définir deux nouveaux indicateurs. Contrairement à l'objectif de détournement antérieur, le nouvel objectif tient compte des efforts de réduction à la source. C'est important : un bon nombre de nos mesures priorisent la réduction à la source (par exemple celle d'imprimés administratifs et d'emballages). De plus, l'énoncé de ce nouvel objectif présente l'avantage de le rendre plus concret pour les membres de notre équipe. Il n'y aurait pas diminution des déchets dans nos bureaux sans la participation de chacun.

Déchets des bureaux administratifs 2018 (en kg/employé)



C'est pourquoi notre objectif est de ne plus destiner aux sites d'enfouissement, d'ici 2024, que 55 kg de déchets par employé des bureaux administratifs que Bell possède ou loue chaque année.

En 2018, cette quantité de déchets individuelle s'est élevée à 85 kg par employé.ⁱ

Nous allons également commencer à rendre compte des résultats associés à notre deuxième objectif qui est de confier 100 % de nos déchets dangereux à des recycleurs certifiés d'ici 2024. À l'heure

actuelle, nous détournons des sites d'enfouissement 100 % des matières dangereuses que nous récupérons, ce qui comprend toutes les batteries dans notre réseau et les matières résiduelles produites par nos parcs de véhicules. Il existe toutefois des lacunes en matière de récupération dans la région Atlantique et au Manitoba, pour ce qui est des aérosols, des tubes fluorescents et de la peinture. Cette différence est attribuable à l'intégration récente d'activités dans ces provinces. Même si certains éléments ne sont pas considérés comme des déchets dangereux dans quelques-unes d'entre elles, nous cherchons à appliquer la norme élevée de notre programme de gestion des matières résiduelles dangereuses à l'échelle du pays.

Ces catégories de matières dangereuses représentent moins de 3 % de la quantité totale de déchets que nous produisons, mais nous pensons quand même qu'elles devraient être récupérées et confiées à des recycleurs certifiés. Nous visons à établir des services de collecte dans l'ensemble des provinces d'ici 2024.

Notre nouvel indicateur montre l'écart entre les déchets dangereux produits et les déchets dangereux récupérés.

En 2018, nous avons pu récupérer et confier à des recycleurs certifiés environ 99 % des matières dangereuses que nous avons produites.ⁱⁱ

Nous allons commencer à rendre compte des résultats associés à notre deuxième objectif qui est de confier 100 % de nos déchets dangereux à des recycleurs certifiés d'ici 2024.

En 2018, nous avons pu récupérer et confier à des recycleurs certifiés environ 99 % des matières dangereuses que nous avons produites.

ⁱ PwC a produit une attestation d'assurance de portée restreinte à l'égard de cet indicateur ([attestation de PwC](#)).

Performance globale du taux de diversion

En 2018, nous avons détourné au total plus de 64 % de nos déchets des sites d'enfouissement.ⁱⁱⁱ Les déchets provenant des activités d'exploitation ont représenté 62 % de ce total. Nos bureaux ont généré 30 % de l'ensemble de nos déchets, et les déchets provenant de la clientèle ont représenté les 8 % de déchets restants.

Chaque année, nous évitons l'enfouissement de 100 % des matières dangereuses et des appareils récupérés auprès de nos clients. En 2018, nous avons détourné au total plus de 65 % de nos déchets des sites d'enfouissement, comparativement à 64 % en 2017. Les déchets provenant des activités d'exploitation ont représenté 63 % de ce total. Nos bureaux ont généré 29 % de l'ensemble de nos déchets, et les déchets provenant de la clientèle ont représenté les 8 % de déchets restants. Nous avons détourné des sites d'enfouissement 61 % des déchets de l'exploitation et 65 % des déchets des bureaux.

Les câbles de fibre optique, qui ne peuvent pas être recyclés, ni réutilisés à l'heure actuelle, représentent encore un défi, puisqu'ils se retrouvent à l'enfouissement. Nous cherchons de partenaires afin d'explorer des façons de valoriser ces matières.

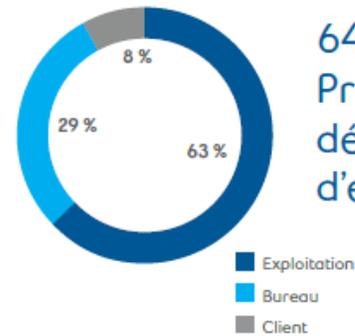
Déchets de l'exploitation (Services extérieurs, Services de gestion de parc de véhicules et du Réseau)

Bell récupère les matières résiduelles de l'exploitation depuis plus de trois décennies. Les câbles de télécommunications, les terminaux, les poteaux, les tourets de câble, les palettes en bois, les batteries plomb-acide et certaines matières dangereuses provenant des activités des équipes Services extérieurs, Services

ⁱⁱ Ibid.

ⁱⁱⁱ Ibid.

Total de déchets
2018 (en %)



64 % :
Proportion de déchets
détournés des sites
d'enfouissement¹

Déchets détournés
2018 (en tonnes)

	2018	POURCENTAGE DÉTOURNÉ	VARIATION (EN POINTS DE POURCENTAGE)
Exploitation			
Parc de véhicules ²	508	100	-
Matières dangereuses ³	1 320	100	-
Produits d'emballage ⁴	1 406	80	-
Équipement ⁵	17 199	56	+5
Bureau	9 419	65	-2
Clients ⁶	2 479	100	-

¹ PwC a produit une attestation d'assurance de portée restreinte à l'égard de cet indicateur ([attestation de PwC](#))

² Pneus, batteries, huile et filtres à huile, antigel usagé

³ Batteries plomb-acide, piles alcalines, lampes fluorescentes, contenants d'huile, matières absorbantes et chiffons contaminés, contenants de produits en aérosol et autres matières sous pression, peintures, solvants et colles

⁴ Palettes en bois, cartons et emballages en plastique pour équipement du réseau

⁵ Matériel de télécommunications, par exemple, câbles, terminaux, poteaux et tourets

⁶ Récepteurs télé, modems, téléphones et accessoires.

de gestion de parc de véhicules et du Réseau sont réutilisés et recyclés.

MATIÈRES RÉSIDUELLES DANGEREUSES

GRI 306-4

Objectifs du programme de gestion des matières résiduelles dangereuses

- Réduire au minimum l'achat de matières dangereuses
- Récupérer toutes les matières dangereuses issues de l'exploitation de Bell
- Réduire au minimum l'enfouissement et l'incinération de matières dangereuses en maximisant la réutilisation, le recyclage et la récupération d'énergie
- S'assurer que les matières dangereuses sont transportées conformément à la réglementation
- Tenir à jour l'ensemble de la documentation requise concernant l'expédition de matières dangereuses
- S'assurer que nous connaissons l'ampleur des stocks de matières dangereuses entreposés au centre de récupération et que nous sommes en mesure de communiquer efficacement ce renseignement
- Assurer la gestion appropriée des piles et batteries détenues ou entretenues par Bell et retirées des locaux des clients.

La loi définit comme des matières dangereuses certaines matières résiduelles qui présentent des risques pour la santé ou l'environnement. Les lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux imposent des règles strictes à la gestion des matières dangereuses, particulièrement lors de leur entreposage, de leur transport ou de leur mise au rebut. Si elles ne sont pas éliminées de la façon appropriée, ces matières peuvent se diffuser dans l'atmosphère ou dans le sol, polluer les eaux souterraines par lessivage et affecter ainsi la qualité de notre environnement.

Bell recueille les matières dangereuses provenant de son exploitation et en assure la gestion conformément aux normes les plus strictes. Certaines matières, dont les batteries, les petites piles étanches, les contenants d'huile, les matières absorbantes et les chiffons contaminés, les contenants de produits en aérosol et d'autres matières sous pression, les peintures, les solvants et les colles, sont recueillies et gérées de façon centralisée. Des conteneurs spéciaux sont réservés à la collecte de ces matières dangereuses, qui sont expédiées au site de récupération de matières dangereuses, à Laval, au Québec. Nous y trions et entreposons les matières avant de les retourner aux



entrepôts, de les recycler ou de les expédier dans d'autres sites en vue de leur élimination sécuritaire.

Dans certains cas, les matières résiduelles dangereuses provenant de l'exploitation de Bell sont gérées à l'échelle locale, dans des centres de travail, des centres de commutation et des magasins de Bell. Dans ces cas, le site local traite directement avec les fournisseurs de transport, de recyclage et d'élimination, et s'assure que les matières sont correctement gérées avec le support de l'équipe de Responsabilité d'entreprise et environnement. Les lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux encadrent chaque étape de la gestion locale des matières résiduelles dangereuses.

Dans le but de ramener au minimum l'impact environnemental, nous mettons de l'avant une utilisation efficace des produits potentiellement dangereux. De plus, nous réduisons notre impact financier sur l'entreprise en achetant des produits rentables. Afin d'atteindre cet objectif, Bell a mis en œuvre un processus d'évaluation des nouveaux produits « contrôlés ».

Le groupe Responsabilité d'entreprise et environnement recueille constamment de l'information sur les nouveaux produits qui doivent être intégrés à l'exploitation de l'entreprise et évalue ces produits selon des pratiques d'exploitation exemplaires et leur potentiel d'impacts environnementaux.

Déchets des bureaux

Les programmes de réutilisation et de recyclage de Bell visent également les matières résiduelles telles que les déchets électroniques, les cartouches d'encre et le mobilier de bureau. En 2009, nous avons lancé notre programme Faites le tri, qui incite les employés à trier leurs déchets à des postes centralisés en séparant le papier, le carton, le verre, l'acier, l'aluminium et les matières organiques. À l'heure actuelle, ce programme est offert dans 93 sites. En 2019, nous prévoyons déployer le programme dans 4 autres immeubles.

Gestion écologique des appareils électroniques utilisés par les clients

Bell propose à ses clients des programmes pour les aider à protéger l'environnement en leur facilitant la tâche pour recycler des produits comme les téléphones mobiles, les modems Bell Internet et les récepteurs Bell Télé. En 2018, grâce à la participation de ses clients à ses programmes de récupération, Bell a détourné des sites d'enfouissement plus de 2 478 tonnes de matériel électronique.

GRI 301--3

SASB

Déchets électroniques des clients récupérés

2018 (en tonnes)

ÉQUIPEMENT	TONNES
Récepteurs télé	1 753
Modems	689
Appareils mobiles	34
Batteries de téléphone mobile	1,5
Accessoires de téléphone mobile	1
Total	2 478,5

Bell récupère les téléphones mobiles dans le cadre de deux programmes complémentaires : le programme d'échange de téléphones et le programme Le bac Bell. Ce dernier, lancé en 2003 et offert dans les magasins Bell et Virgin Mobile de même que chez les détaillants La Source participants, a été le premier programme pancanadien établi par une entreprise pour la collecte de téléphones mobiles en vue de leur réutilisation et de leur recyclage. Bell remet les produits nets du programme Le bac Bell à un partenaire de l'initiative Bell Cause pour la cause.

De plus, Bell participe aux programmes provinciaux de recyclage d'autres types de produits électroniques, comme les tablettes, les casques, les téléviseurs, les ordinateurs et les batteries. Pour en savoir plus sur ces programmes, visitez la page www.Bell.ca/recyclage.

Les résultats de la récupération sont difficiles à prévoir et à contrôler, car ils reposent souvent sur la fréquence à laquelle les clients remplacent leurs appareils par des modèles plus récents. La récupération dépend souvent du niveau d'activité économique : durant les périodes de ralentissement de l'économie, les gens sont moins enclins à renouveler leurs appareils et à s'abonner à de nouveaux forfaits. Elle est également liée au comportement des clients. D'après une étude menée en 2017 dans le cadre du programme Recycle mon cell de l'ACTS, 62 % des Canadiens conservent des téléphones cellulaires qu'ils n'utilisent plus. Compte tenu de la difficulté de prévoir le nombre de téléphones que nous pourrions récupérer, il nous est difficile de fixer un objectif à cet égard.

Objectif de Bell en matière de récupération des appareils utilisés par les clients

Nous croyons avoir un rôle important à jouer à l'égard de la récupération des appareils électroniques utilisés par les clients, compte tenu de notre relation étroite avec ces derniers. L'année dernière, nous avons commencé à rendre compte de nos progrès en vue de récupérer 10 millions de récepteurs télé, de modems et de téléphones mobiles entre le 1er janvier 2016 et la fin de 2020.

Nous avons récupéré 7 348 684 appareils depuis janvier 2016 et nous sommes en voie d'atteindre l'objectif prévu pour 2020.

Le tableau à droite indique le nombre d'appareils récupérés depuis janvier 2016, classés par catégorie.

Récupération des appareils électroniques utilisés par les clients

2016–2018 (nombre d'appareils récupérés)

	2018	2017	2016
Récepteurs télé	1 151 635	1 268 793	1 103 220
Modems	1 052 726	1 051 270	945 715
Téléphones mobiles	356 281	200 536	218 508
Total	2 560 642¹	2 520 599	2 267 443

Gestion des réservoirs de produits pétroliers

Les réservoirs de produits pétroliers de Bell jouent un rôle essentiel pour combler les besoins quotidiens de chauffage des installations et comme source d'énergie pour nos génératrices d'urgence. Ces réservoirs constituent des actifs critiques lors de situations d'urgence comme la tempête de verglas de 1998, qui a causé des pannes de courant prolongées dans certains secteurs de la région de Montréal. Nos réservoirs de produits pétroliers peuvent être hors sol ou souterrains. Les réservoirs hors sol constituent l'option de préférence lors des projets d'installation de nouveaux réservoirs ou de remplacement de réservoirs existants, car ils sont plus faciles à sécuriser et à inspecter.

Comme nous comprenons les risques environnementaux liés aux différents aspects de la gestion des produits pétroliers, nos normes relatives à ces réservoirs excèdent généralement les exigences réglementaires fédérales et provinciales qui s'appliquent à nos activités encadrant l'installation, l'exploitation et le retrait des réservoirs de produits pétroliers. Nos normes surpassent également les exigences en la matière des six États américains où Bell est présent.

Des 3 193 réservoirs de produits pétroliers de Bell, 92 % sont hors sol. Nous gérons et surveillons nos réservoirs de produits pétroliers et l'équipement connexe afin d'en maintenir l'intégrité et de prévenir les déversements accidentels. Nous soumettons chaque réservoir à une inspection annuelle et effectuons des vérifications de conformité selon les exigences de la réglementation. En outre, notre plan rigoureux de gestion de l'équipement comprend les éléments suivants :

- Réduction (ou optimisation) du nombre de réservoirs et minimisation de l'installation de réservoirs souterrains
- Remplacement des réservoirs hors sol à paroi simple (d'une capacité supérieure à 4 000 litres et situés à l'extérieur des immeubles) par des réservoirs à double paroi
- Vérification de l'application rigoureuse du programme d'inspection d'équipement.



Nous exécutons un plan pluriannuel de remplacement et de mise à niveau des réservoirs de produits pétroliers fondé sur une liste de priorités établie à la suite d'une analyse de risques.

Halocarbures

Les halocarbures sont des composés chimiques tels que les chlorofluorocarbures (CFC), les hydrochlorofluorocarbures (HCFC), les hydrofluorocarbures (HFC) et les halons. Les halocarbures sont utilisés dans les systèmes de climatisation, de refroidissement et d'extinction d'incendies. Quand ils sont libérés dans l'atmosphère, ces composés contribuent au réchauffement de la planète. Certains d'entre eux constituent des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) qui détruisent la couche d'ozone de la stratosphère protégeant la planète des rayons ultraviolets nocifs.

Au Canada, les règlements fédéraux et provinciaux visent le retrait progressif de certains halocarbures (CFC, HCFC, HFC et halons). Ils encadrent également la libération et l'élimination de ces substances et leur gestion par de la main-d'œuvre qualifiée.

Au début de 2007, Bell a procédé au retrait des CFC et les a remplacés par des HCFC et des HFC, moins dommageables pour l'environnement. Cependant, les HCFC n'ont été mis au point que pour servir d'agents de refroidissement de transition. Ils sont maintenant ciblés à l'échelle internationale, et leur élimination progressive est planifiée au Canada. Plus spécifiquement, la production du HCFC-22 comme agent de refroidissement sera interdite au Canada à compter de 2020.

En 2016, conformément à l'amendement de Kigali au protocole de Montréal, les HFC sont maintenant visés pour une éventuelle élimination. En 2019, toutes les unités d'affaires de Bell devront revoir leur plan de retrait progressif du HCFC-22 afin d'y inclure les HFC.

Bell a abandonné l'utilisation des halons au milieu de 2010.

D'un océan à l'autre, Bell utilise approximativement 171 tonnes de réfrigérant dans près de 11,000 systèmes de climatisation. En moyenne, ces systèmes sont en service depuis 18 ans. Le HCFC-22 est utilisé comme agent réfrigérant dans 83 % de ces systèmes. Bell utilise aussi approximativement 33 tonnes de réfrigérant FM-200 dans près de 500 systèmes d'extinction d'incendie.

L'engagement de longue date de Bell à l'égard de la gestion des halocarbures a permis de réaliser de nombreux progrès depuis la dernière décennie, notamment les suivants :

Notre programme de gestion des halocarbures comporte des objectifs cohérents :

- Protéger la couche d'ozone
- Réduire au minimum l'utilisation des halocarbures
- Faire l'entretien de systèmes contenant des halocarbures conformément à la réglementation applicable
- Mettre hors service l'équipement utilisant des HCFC dès que possible, selon les attentes des organismes

- Contribution à la mise au point d'un système de climatisation qui utilise du CO2 sous pression au lieu des HCFC comme agent réfrigérant
- Élaboration de lignes directrices pour la mise hors service des systèmes de climatisation/refroidissement et des systèmes d'extinction d'incendie au halon
- Conversion ou remplacement des systèmes de climatisation ou de refroidissement contenant des CFC
- Mise au point dans tous les secteurs d'activité de plans de retrait progressif des équipements utilisant des HCFC, conformément aux recommandations gouvernementales et de l'industrie
- Mise en œuvre d'un processus de déclaration en cas de fuite d'halocarbures.

Malgré les activités d'entretien préventif que nous exécutons sur nos systèmes, des fuites d'halocarbures se produisent inévitablement à la suite de défauts mécaniques et de bris d'équipement. En 2018, le nombre de fuites d'halocarbures a diminué de 15 % comparativement à 2017, libérant un total de 4,864 kg d'halocarbures, ce qui correspond à 6% de moins que le volume des fuites enregistré en 2017. Cette quantité ne représente qu'à peine 2% des 204 tonnes d'halocarbures que nous utilisons partout au Canada.

Afin de continuer à réduire les fuites et à contrôler tout impact ultérieur, nous entreprenons des analyses des causes profondes des incidents et des cycles de vie de l'équipement.

	TENDANCE	2018	2017
Poids total utilisé (tonnes)	↑	204	179
Nombre de fuites	↓	295	347
Quantité libérée (tonnes)	↓	4,9	5,2
Proportion du poids libérée	↓	2 %	3 %

Immeubles durables

Conformément à son engagement à l'égard de l'amélioration continue et à son objectif de maintenir sa position de chef de file sur le plan des pratiques durables, Bell a développé une stratégie immobilière durable et intégrée qui vise l'ensemble des activités qui peuvent avoir une incidence sur l'environnement.

Dans le cadre de cette stratégie, qui excède la simple conformité aux normes réglementaires, l'obtention de certifications BOMA BEST et LEED (Leadership in Energy and Environmental Design) pour les immeubles de l'entreprise continue de représenter un facteur clé permettant de s'assurer que les impacts environnementaux sont pris en considération. Bell travaille activement à l'évaluation et à l'obtention de certifications environnementales pour ses immeubles.

Nous avons obtenu une certification BOMA BEST pour 47 de nos immeubles, soit 16 au Québec, 26 en Ontario, 2 en Colombie-Britannique, 1 en Alberta et 1 dans les Territoires du Nord-Ouest. De ceux-ci :

- 7 ont reçu les prestigieuses certifications BOMA BEST niveaux Or ou Platine
- 1 a reçu le prix BOMA Earth
- 1 a reçu la certification BOMA 360 destinée aux immeubles commerciaux qui démontrent qu'ils mettent en œuvre les meilleures pratiques dans tous les principaux aspects de gestion et d'opération d'immeubles. Cela inclut la gestion d'immeuble, la gestion de risques/sécurité/sécurité des personnes, la formation et l'éducation, l'énergie, le développement durable, les relations avec les locataires, et implication dans la communauté.
- Bell Media, dont le campus principal est situé au 9 Channel Nine à Toronto, a obtenu la certification BOMA BEST niveau Argent.

Bell occupe 9 édifices qui détiennent une certification LEED : 1 LEED-NC Certifié (Montréal), 1 LEED-NC Argent (Mississauga), 4 LEED-EB Or (Toronto), 1 LEED-NC Or pour son centre de données dans la région de Gatineau et 2 LEED-EB Argent (Winnipeg). Le campus de L'Île-des-Sœurs, à Montréal, est le plus vaste immeuble de bureaux à détenir une certification LEED pour nouvelle construction au Québec. Notre centre de données certifié LEED de Gatineau a été conçu pour se classer parmi les 2 % des centres de



données les plus efficaces sur le plan énergétique en Amérique du Nord, grâce à une alimentation en énergie hydroélectrique verte provenant d'un réseau distinct de ceux qui alimentent la plupart des consommateurs de la région de la capitale nationale. Il se conforme aussi aux normes de sécurité les plus strictes, notamment par des contrôles d'accès biométriques de pointe. Bell prévoit agrandir son centre de données de Gatineau tout en maintenant sa certification LEED-NC Or. Cet agrandissement comprendra l'installation d'un système d'éclairage DEL à contrôle temporel et par détection de mouvement, et d'un système de récupération de l'eau de pluie.

Notre centre de données de Markham Ontario, est alimenté par un fournisseur d'électricité local. L'immeuble produit de l'énergie pour l'alimentation d'urgence et de l'eau froide à une échelle massive et hautement efficace. L'alimentation électrique du centre est également assurée par des panneaux solaires sur le toit de l'immeuble. De plus, le centre redirige l'eau ayant servi à refroidir l'équipement, maintenant devenue chaude, vers la communauté, où elle chauffe des écoles et des centres communautaires situés à proximité.

Au total, 29 000 employés travaillent dans des immeubles certifiés BOMA BEST ou LEED. Cela représente presque 70 % de l'effectif de Bell travaillant dans des immeubles de bureaux, des centres de commutation et des centres de travail. Globalement, Bell compte presque 9 millions de pieds carrés d'espace certifié, c'est-à-dire 65 % de la superficie des immeubles détenus ou loués par l'entreprise. Cela équivaut à plus de 55 terrains de baseball.

Notre objectif pour les prochaines années est de non seulement se soucier de l'impact environnemental des édifices, mais également de prendre en compte l'impact qu'un édifice peut avoir sur la satisfaction, la santé et le bien-être général des employés.

Incidents environnementaux

Chez Bell, nous sommes très soucieux de gérer tout incident environnemental de façon appropriée et de corriger les causes fondamentales des problèmes. Nous poursuivons nos efforts afin de sensibiliser nos employés et de les mobiliser afin qu'ils signalent tous les incidents environnementaux. Bell a élaboré des procédures rigoureuses pour le traitement des incidents environnementaux. Celles-ci précisent les étapes que les employés doivent suivre et les responsabilités des différentes parties afin d'intervenir adéquatement en cas d'urgence. Nous offrons un soutien pour la déclaration, le contrôle et la correction de tous les incidents environnementaux qui impliquent Bell, sans égard à la quantité de matière déversée ou aux effets potentiels, ni au lieu de l'incident, qu'il soit survenu dans nos installations ou ailleurs.

Le déversement est un type d'incident commun chez Bell, avec un impact potentiel important sur l'environnement. De façon à réduire les impacts associés aux déversements, nous avons installé des trousse de déversement dans chacun des édifices où ce risque existe, de même que dans tous les véhicules qui ont des équipements hydrauliques. De plus, nos réservoirs de produits pétroliers sont également équipés de contenance secondaire et tous les drains à proximité de ces réservoirs sont protégés.

En résumé, en 2018:

GRI 306-3

- 392 fuites et déversements ont été signalés par nos employés, dont 75 % étaient liés à des fuites d'halocarbures des systèmes de climatisation et de protection contre les incendies
- 325 incidents (71 % des 457 incidents signalés) concernent des quantités inférieures aux seuils de déclaration gouvernementaux
- 1 infraction environnementale entraînant l'imposition d'une amende
- 24 préoccupations signalées par des tiers
- 953 litres d'hydrocarbures déversés à partir de véhicules, de réservoirs ou de génératrices
- 418 litres de liquides corrosifs déversés à partir de batteries du réseau

Nous avons défini des objectifs clairs pour la gestion des incidents environnementaux :

- Adopter une approche proactive afin de prévenir les incidents environnementaux
- Corriger les causes profondes des incidents répétitifs afin d'en réduire la récurrence
- Corriger promptement toute situation qui ne peut être prévenue
- Veiller à l'élaboration et à la mise à l'essai de plans d'urgence appropriés
- S'assurer que tous les incidents environnementaux sont signalés au groupe responsabilité d'entreprise et environnement
- Gérer de façon diligente tout incident provoqué par un tiers et pouvant affecter les actifs de Bell

- 4 864 kg d'halocarbures additionnels ont été relâchés à partir de nos systèmes de climatisation dû à des défaillances de systèmes.

Ces incidents ont eu un impact limité ou nul sur l'environnement et ont fait l'objet d'interventions diligentes, conformément à toutes les exigences réglementaires.

OPEQ – Ordinateurs pour les écoles du Québec

Bell et OPEQ : partenaires depuis plus de 20 ans !

En 1993, Industrie Canada et les Pionniers du téléphone créent le programme Ordinateurs pour les écoles (OPE) pour donner aux écoles les ordinateurs en fin de vie du gouvernement fédéral.

En 1997, Bell prend le leadership du programme au Québec et devient un membre fondateur de l'organisme *OPEQ – Ordinateurs pour les écoles du Québec*. C'est sous cette entité que le programme OPE sera géré dans la province.

Bell a toujours contribué à la réussite d'OPEQ. En effet, Bell a présidé l'organisme pendant 20 ans. C'est également une employée de Bell qui assure encore aujourd'hui la direction générale. Ils ont fait grandir OPEQ jusqu'à devenir le plus important joueur dans le réemploi de matériel électronique au Québec. Bell héberge aussi l'équipe administrative au campus de l'Île des Sœurs et un des 6 ateliers de remise à neuf.

Par l'entremise d'OPEQ, Bell s'assure d'une gestion sécuritaire, efficace et environnementale de ses surplus de matériels électroniques. OPEQ remet des reçus fiscaux de la valeur marchande des équipements. Les dons de Bell ont une valeur de près d'un demi-million de dollars par année.

OPEQ fait bien plus que récupérer des ordinateurs. Il a été mandaté pour récupérer les équipements informatiques des ministères provinciaux et fédéraux ainsi que des organismes paragouvernementaux et municipaux. Nous recevons aussi des dons des grandes entreprises du Québec provenant de différents domaines, dont les technologies, les communications, la pharmaceutique, les finances et autres.

Sans exception. Nous effaçons les données avec un logiciel qui respecte les normes du Bureau de qualification des recycleurs (BQR) et de la Gendarmerie Royale du Canada

Depuis 20 ans, OPEQ a

- trié plusieurs millions d'équipements (ordinateurs, serveurs, cellulaires, imprimantes, souris, claviers, projecteurs, etc.)
- récupéré 50 000 ordinateurs par année
- recyclé plus de 18 000 tonnes de matières écoresponsablement
- remis à neuf plus de 270 000 ordinateurs et portables
- offert plus de 50 000 heures de formation par année
- aidé plus de 1 500 jeunes à acquérir une expérience de travail grâce au Programme stage OPE
- aidé plusieurs milliers de stagiaires à acquérir des compétences dans le domaine de TI
- travaillé avec des dizaines de jeunes ayant des limitations physiques ou intellectuelles dans nos centres de tri et nos ateliers

(GRC). Tous les équipements réemployés sont aussi dépouillés de toute identification, autocollants ou autre, qui identifieraient le donateur.

Pour nos donateurs, nos clients et nos employés, nous révisons constamment nos procédures de travail afin de répondre à des normes strictes qui assurent la qualité, la sûreté, la santé et la sécurité. Nous sommes d'ailleurs audités régulièrement par différents organismes.

Réemployer avant de recycler

OPEQ croit que pour minimiser les impacts négatifs sur l'environnement des appareils électroniques, chaque entreprise devrait faire sa part et privilégier le réemploi avant le recyclage. Grâce aux entreprises qui ont choisi OPEQ pour la gestion de leurs équipements en fin de vie utile, nous avons remis à neuf plus d'un quart de million d'ordinateurs et de portables au cours des 20 dernières années. Nous avons ainsi donné une deuxième vie à des ordinateurs qui auraient été jetés ou recyclés.

Lorsqu'un équipement ne peut être réemployé, il sera recyclé par des recycleurs audités et certifiés, qui respectent les meilleurs standards en matière de recyclage et qui traitent adéquatement les matières.

OPEQ figure parmi les organismes certifiés par le Bureau de la qualification des recycleurs en tant que PRRPE. Cette certification permet de travailler avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE-Québec).

OPEQ est aussi certifié ISO 14001:2015. Cette norme environnementale certifie que l'organisme agit de manière proactive dans la maîtrise de ses risques environnementaux. OPEQ est reconnu par le Programme ICI on recycle de RECYC-QUÉBEC comme établissement attesté de niveau 3 échelon or, soit la mention la plus prestigieuse.

Redonner à la communauté

Depuis la création du programme, des centaines de milliers d'ordinateurs et de portables ont été remis à neuf et redistribués aux écoles, bibliothèques, CPE, aux OBNL pour les aider à mieux répondre aux besoins de leur clientèle et aux individus, par des programmes ciblés qui aident les familles à faible revenu ou les nouveaux arrivants à briser leur isolement technologique.

Former des jeunes de partout au Québec

Le programme de stage OPE offre aux jeunes une expérience pratique de travail en technologie de l'information pour les aider à intégrer le marché du travail. Plusieurs des instructeurs ou gestionnaires dans nos centres de tri et dans nos ateliers sont d'ailleurs issus de ce programme de stage.

OPEQ s'associe aussi avec des centres de formations professionnelle ; nous leurs offrons des plateaux de travail qui s'avèrent un complément à la formation en classe et une motivation contre le décrochage scolaire.

OPEQ a aussi pour objectif l'inclusion. C'est une chance pour des jeunes qui doivent surmonter des limitations physiques ou intellectuelles d'acquérir de l'expérience de travail. Nous sommes présents partout au Québec, avec 2 centres de tri (Montréal et Québec) et 6 ateliers (Bellechasse, Gatineau, Montreal, Québec, Saguenay, Sherbrooke).

Venez nous visiter au www.opeq.qc.ca/bell-fr

Déclaration liée à la Task Force on Climate-related Financial Disclosures

Bell reconnaît que les investisseurs doivent comprendre comment nous gérons les risques et les opportunités liés au climat. Afin de répondre à cette attente, les divulgations ci-dessous sont basées sur les recommandations de la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD, Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques).

Gouvernance

À Bell, les comités ci-dessous supervisent l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés aux changements climatiques.

Comité d'audit du conseil d'administration

Le comité d'audit, qui est composé de sept administrateurs, est mandaté par le conseil d'administration de BCE Inc. pour superviser la gestion des risques de Bell, y compris les risques environnementaux. Ce comité, qui a tenu cinq réunions en 2018, assume les responsabilités suivantes en matière de supervision des questions climatiques et environnementales :

- Examiner, surveiller, présenter des rapports et formuler des recommandations au conseil sur les processus de Bell pour identifier, évaluer, atténuer et déclarer les risques stratégiques, opérationnels, réglementaires et généraux auxquels la compagnie est exposée, ainsi que les mesures prises par Bell pour surveiller et limiter ces risques, y compris nos principaux risques en matière de conformité et d'obligations juridiques liés aux questions et tendances environnementales

- Examiner, surveiller, présenter des rapports et formuler des recommandations au conseil sur la conformité de Bell aux politiques internes et sur les progrès réalisés en vue de corriger toute lacune importante liée à la politique environnementale et aux systèmes de gestion des questions environnementales
- Veiller à ce que les filiales de Bell établissent une politique environnementale et des systèmes de gestion des questions environnementales, examiner ceux-ci et présenter des rapports à cet égard au conseil.

Chaque année, au moins une réunion du comité d'audit traite de la performance environnementale, y compris les risques liés aux changements climatiques, la performance en matière de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre (GES), ainsi que les résultats des initiatives d'économie d'énergie. Le président du comité d'audit présente chaque année au conseil un rapport sur la performance environnementale, incluant les enjeux liés au climat.

Comité de surveillance SSSEC

Le comité de surveillance de la santé et sécurité, de la sûreté, de l'environnement et de la conformité (comité de surveillance SSSEC) est mandaté par le comité d'audit afin d'identifier les risques liés à l'environnement et à la responsabilité d'entreprise et de veiller à ce qu'ils soient gérés à travers des programmes et des initiatives efficaces, mis en œuvre au sein des différentes unités d'affaires. Le comité de surveillance SSSEC est coprésidé par le vice-président exécutif, services généraux et le chef de l'exploitation et il compte parmi ses membres un nombre important des plus hauts dirigeants de Bell.

Ce comité pluridisciplinaire vise à faire en sorte que les risques pertinents soient adéquatement reconnus, que les mesures d'atténuation soient bien intégrées et harmonisées à travers l'ensemble de l'organisation et qu'elles bénéficient de ressources suffisantes. Le comité de surveillance SSSEC cherche également à maximiser les opportunités d'affaires et à veiller à ce que ces opportunités soient intégrées et harmonisées à tous les niveaux de nos activités.

Conseil de l'énergie

Le conseil de l'énergie est un comité de direction mandaté par le comité de surveillance SSSEC afin d'assurer la surveillance de la consommation et des coûts énergétiques totaux de Bell, dans le but de minimiser les risques financiers et de réputation tout en maximisant les opportunités d'affaires. Ce comité est présidé par le vice-président, Sécurité et responsabilité d'entreprise et ses membres comprennent des directeurs, des gestionnaires et des spécialistes des unités d'affaires.

Le conseil de l'énergie a été créé en 2008 pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie climatique de Bell, qui définit notre objectif de réduction de notre empreinte carbone. Ce comité explore et supervise la mise en œuvre de technologies visant à améliorer l'efficacité énergétique dans nos installations (immeubles, réseau de télécommunications et infrastructure TI), notre parc de véhicules et les technologies pouvant se substituer aux déplacements d'affaires.

Stratégie

Les risques et les opportunités liés aux changements climatiques sont intégrés aux objectifs et à la stratégie d'affaires de Bell par le biais d'incitatifs, de structures organisationnelles, de politiques, de procédures, de produits et de services.

L'élaboration de nos objectifs de réduction des émissions de GES, qui font partie de notre programme d'émissions atmosphériques et de notre politique opérationnelle, qui elle est liée à la politique environnementale de Bell, est un exemple de la manière dont les enjeux liés aux changements climatiques ont influencé notre stratégie. Notre stratégie d'affaires permet une mobilisation à l'échelle de l'entreprise vers des actions qui nous aident à atteindre nos objectifs de réduction des émissions de GES.

Nous utilisons les informations recueillies par le conseil de l'énergie pour façonner notre conception des objectifs opérationnels. Les équipes chargées de la création de valeur, des communications, du parc automobile, de la gestion du réseau, des centres de données et des immeubles collectent des informations qui sont ensuite analysées par les membres du conseil de l'énergie pour veiller à l'harmonisation avec notre stratégie. Les analyses des tendances et les recommandations pertinentes sont ensuite rapportées au comité de surveillance SSSEC, l'ultime arbitre de la stratégie, qui veille également à sa

mise en œuvre à travers toutes les unités d'affaires de Bell. Enfin, Le comité de surveillance SSSEC rend compte des décisions et des progrès au comité d'audit.

Risques liés aux changements climatiques

Bell prend très au sérieux les risques liés aux changements climatiques qui pourraient avoir une incidence sur l'industrie des télécommunications. Aux fins des divulgations recommandées par la TCFD, nous nous sommes concentrés sur les trois principaux risques liés aux changements climatiques auxquels Bell est confrontée, qui tombent chacune sous l'une des deux grandes catégories identifiées par la TCFD.

RISQUES DE TRANSITION

Tarifification du carbone

Au Canada, l'empreinte carbone de certaines organisations est soumise à des systèmes de tarification du carbone. Bien que Bell ne soit pas directement visée par la réglementation en vigueur, les producteurs d'énergie soumis à une tarification du carbone devraient en transférer le coût à leurs clients. Cela aura une incidence sur nos coûts d'exploitation en augmentant le prix de l'énergie dans toutes les provinces du Canada assujetties à des systèmes de tarification du carbone. Nous réalisons des analyses de scénarios régulièrement afin d'en estimer l'impact attendu sur nos coûts d'exploitation.

RISQUES PHYSIQUES

Phénomènes météorologiques extrêmes

Les preuves scientifiques recueillies à l'échelle internationale démontrent que les changements climatiques augmenteront à la fois la fréquence et la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes (tels que les tempêtes de verglas, de neige et de vent, les inondations et les tornades). Ceux-ci pourraient avoir un impact dévastateur sur notre infrastructure de réseau de télécommunications, ce qui pourrait affecter notre capacité à fournir des services de télécommunications qui sont essentiels à la société. Cela pourrait compromettre la satisfaction de la clientèle et entraîner des dépenses supplémentaires liées à la réparation de notre réseau.

Hausse des températures moyennes

Le réchauffement climatique anthropogénique a déjà atteint environ 1,0 °C au-dessus des niveaux préindustriels et devrait atteindre 1,5 °C entre 2030 et 2052 si la tendance se maintient. Au Canada, les températures moyennes ont augmenté – et devraient continuer d’augmenter – deux fois plus rapidement que le rythme du réchauffement planétaire. Si les températures moyennes là où Bell exploite des centres de données et de l’infrastructure réseau se réchauffent d’année en année, le besoin en capacité de refroidissement de nos installations augmentera, augmentant ainsi notre consommation d’énergie et les coûts associés.

Opportunités liées aux changements climatiques

Les effets des changements climatiques peuvent également créer des opportunités pour l’industrie des télécommunications. Aux fins des divulgations recommandées par la TCFD, nous nous sommes concentrés sur les trois principales opportunités liées aux changements climatiques présentant des avantages pour Bell, qui tombent toutes sous la catégorie des produits et services identifiée par la TCFD.

PRODUITS ET SERVICES

Technologies contribuant à la lutte aux changements climatiques

Les clients d’affaires cherchent de plus en plus à réduire leur empreinte carbone. Les clients ciblés par les systèmes de tarification du carbone devraient particulièrement rechercher des produits et services leur permettant de diminuer leurs émissions de GES, les aidant ainsi à respecter leurs plafonds d’émissions (sous les systèmes de plafonnement et d’échange) et à réduire leurs dépenses liées à la tarification du carbone. Offrir des services permettant aux canadiens de réduire leur empreinte carbone pourrait générer des revenus supplémentaires pour Bell en augmentant le nombre de clients potentiels recherchant nos technologies et en élargissant la gamme de produits et services potentiellement achetés par nos clients actuels.

Pour plus de détails sur la façon dont l’utilisation des technologies de télécommunications contribue à réduire les émissions de carbone de nos activités et celles de nos clients, veuillez consulter la section Avantages des produits et services de Bell sur le plan



environnemental de notre [Rapport sur la responsabilité d'entreprise](#) dans la section Responsabilité de notre site Web.

Technologies contribuant à l'adaptation aux impacts des changements climatiques

L'augmentation de la fréquence et de la gravité des conditions météorologiques extrêmes résultant des changements climatiques pourrait entraîner une demande accrue pour nos produits et services, puisque leur utilisation aide nos clients à s'y adapter en améliorant la résilience de leur entreprise. Nos technologies améliorent la continuité des affaires, par exemple en garantissant l'accès aux systèmes d'information en cas de catastrophe naturelle ou d'autres phénomènes météorologiques extrêmes empêchant nos clients d'accéder physiquement à leurs bureaux ou d'effectuer des voyages d'affaires.

Les solutions de télétravail et de téléconférence permettent à nos clients de travailler de n'importe où et de diminuer leurs besoins en déplacements d'affaires. De plus, les technologies telles que les solutions d'hébergement de données et d'Internet des objets aident les entreprises à réduire leur exposition aux risques en assurant la prestation continue de services essentiels de communication. Les solides plans de continuité des affaires de Bell garantissent la fiabilité de ces technologies (pour plus de détails, veuillez consulter la section Gestion des risques ci-dessous).

Évolution des préférences des consommateurs

Le désir des consommateurs d'acheter des produits et des services provenant d'entreprises qui démontrent leur engagement en faveur du développement durable, notamment en atténuant les changements climatiques et en s'adaptant à leurs conséquences, est une tendance émergente. Le statut reconnu de chef de file de Bell en matière de gestion de son empreinte environnementale constitue ainsi une occasion de se distinguer. Cet avantage concurrentiel pourrait accroître la demande pour nos produits et services et avoir une incidence positive sur la valeur de l'entreprise en améliorant notre réputation et la valeur de notre marque. Pour plus de détails sur nos nombreuses initiatives en matière de développement durable et de protection de l'environnement, veuillez consulter notre [Rapport sur la responsabilité d'entreprise](#) dans la section Responsabilité de notre site Web.

Gestion des risques

Les processus de Bell pour identifier, évaluer et gérer les risques liés aux changements climatiques sont intégrés à nos processus multidisciplinaires d'identification, d'évaluation et de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise.

Processus pour identifier et évaluer les risques liés aux changements climatiques

L'équipe de responsabilité d'entreprise et environnement se réunit tous les ans pour évaluer l'éventail des risques liés aux enjeux environnementaux, y compris les enjeux liés aux changements climatiques, qui sont pertinents pour les activités de l'entreprise. Tout au long de l'année, ce groupe consulte l'équipe de conseil services de risques et d'autres experts afin d'enrichir leurs connaissances en matière de tendances, d'enjeux et de méthodes pertinents. En outre, ils se réfèrent à des publications de l'industrie et d'autres pour une analyse plus ciblée de ces enjeux et pour examiner les lois, les politiques et les réglementations actuelles et futures liées au climat pouvant avoir un impact négatif sur nos activités. Le groupe tient un inventaire des risques et des facteurs. À mesure que de nouveaux risques et facteurs apparaissent dans l'éventail de possibilités, ils sont ajoutés à l'inventaire. À l'heure actuelle, la norme utilisée par Bell est la norme de gestion des risques d'entreprise (COSO cube) du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO). Un rapport d'analyse de risques est produit et fourni chaque année au comité de surveillance SSSEC. Dans l'éventualité où les enjeux atteignent le seuil de matérialité de Bell, ceux-ci seraient traités au niveau de la direction.

Les risques identifiés sont catégorisés dans une grille en fonction de la magnitude de leur impact potentiel et de leur probabilité d'occurrence. Pour les enjeux existants, nous expliquons tout changement de position relative d'une année à l'autre. Nous considérons que tout risque positionné plus haut que 'faible magnitude' et 'faible probabilité' est substantiel (financièrement et/ou stratégiquement) pour nos activités.

Les catégories de taille et d'étendue de l'impact des risques liés aux changements climatiques comprennent :

- Le risque opérationnel (par exemple, les phénomènes météorologiques extrêmes pouvant compromettre notre capacité à fournir nos services essentiels de télécommunications)
- Le risque financier (par exemple, une hausse des températures moyennes augmentant nos coûts énergétiques en raison de la nécessité accrue de refroidir les centres de données)
- Le risque de réputation (par exemple, l'évolution des attentes des clients et des investisseurs).

MAGNITUDE DE L'IMPACT POTENTIEL

Les catégories de magnitude de l'impact potentiel incluent 'faible', 'moyenne' et 'élevée'. Le seuil pour répartir les risques dans les différentes catégories de magnitude dépend de :

- L'unité d'affaires concernée (par exemple, le seuil est plus bas pour les services immobiliers qu'il ne l'est pour la logistique, car la magnitude de l'impact sur nos opérations pour les services immobiliers est beaucoup plus importante et étendue géographiquement)
- L'impact sur notre continuité des affaires (par exemple, tout risque lié à notre capacité à fournir nos services essentiels de télécommunications serait catégorisé comme étant de magnitude élevée)
- L'impact financier attendu (plus l'impact financier est important, plus la magnitude est élevée)
- L'exposition au risque de réputation (plus le potentiel de préoccupation des actionnaires ou des clients est grand, plus la magnitude est élevée).

PROBABILITÉ D'OCCURRENCE

Les catégories de probabilité d'occurrence comprennent 'faible' (peu probable), 'moyenne' (une certaine chance d'occurrence) et 'élevée' (très probable).

Processus pour gérer les risques liés aux changements climatiques

Aux fins des divulgations recommandées par la TCFD, nous nous sommes concentrés sur les trois principaux risques identifiés dans la section Stratégie ci-dessus.

TARIFICATION DU CARBONE

Bell a mis au point une stratégie visant à améliorer l'efficacité énergétique de ses opérations, ce qui conduit chaque année à des initiatives de réduction de la consommation énergétique au sein de nos installations et de notre parc de véhicules. Ces initiatives d'efficacité énergétique aident à réduire nos coûts énergétiques, contribuant ainsi à atténuer les risques liés aux systèmes de tarification du carbone. Pour plus de détails, veuillez consulter la fiche d'information sur l'[efficacité énergétique](#) dans la section Responsabilité de notre site Web.

PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES EXTRÊMES

Bell s'engage à mettre en œuvre des mesures d'adaptation afin d'assurer la résilience de nos opérations et la sécurité physique des membres de notre équipe en cas de conditions météorologiques extrêmes.

Préparation

Les risques sont abordés par le biais d'évaluations réalisées en collaboration avec nos équipes de services immobiliers, de conseil services de risques et de continuité des affaires pour nos bâtiments, notre réseau et notre parc de véhicules. Les bâtiments et le réseau sont d'abord priorisés par niveau de criticité. L'équipe de continuité des affaires est chargée de définir le niveau de criticité de notre infrastructure en fonction de facteurs prédéterminés, notamment le niveau de trafic passant notre réseau, le nombre d'employés sur le site, le profil des clients servis, les revenus générés, les points uniques de défaillance, la valeur des actifs, l'emplacement des installations dans des zones sujettes à des phénomènes météorologiques extrêmes, etc. Nous évaluons de façon continue les menaces et la vulnérabilité pour nos sites critiques afin d'assurer la



prestation continue de nos produits et services. Ensuite, nous élaborons des plans d'atténuation des risques et des procédures de planification de la préparation aux situations d'urgence, tout en identifiant des opportunités d'amélioration. Ce faisant, nous maintenons un état de préparation qui nous permet de réagir de manière proactive et efficace aux événements susceptibles de perturber nos activités.

Réactivité

Bell a mis sur pied un Centre national des incidents (CNI), ouvert 24 heures sur 24, 365 jours par année, pour faire face à certains risques. Ce centre cherche entre autres à assurer des actions centralisées et coordonnées en cas de phénomènes météorologiques extrêmes affectant les opérations de Bell. Le CNI reçoit toutes les informations pertinentes (rassemblées par les équipes des services immobiliers, de conseil services de risques et de continuité des activités) afin d'évaluer avec diligence les situations d'urgence et exécuter les plans de contingence élaborés pour de tels événements. De plus, notre équipe de sûreté et de résilience d'entreprise dispose de systèmes liés à Environnement et Changement climatique Canada et à des organisations de protection civile, afin de recevoir des alertes sur les urgences nationales liées à la température (telles que les inondations ou les tempêtes de neige), qui nous permettent de nous préparer en conséquence.

HAUSSE DES TEMPÉRATURES MOYENNES

La gestion des risques liés à l'augmentation des coûts énergétiques due à la hausse des températures mondiales moyennes nécessite une vision assurant la mise en place des infrastructures appropriées. Par exemple, nous avons des systèmes reliés à nos centres d'exploitation de bâtiments qui effectuent une surveillance à distance de la température et de la consommation d'énergie de nos installations. Ces systèmes envoient des alertes précoces de variation critique de température, ce qui nous permet d'intervenir avant que nos installations ne soient endommagées.

De plus, Bell cherche à gérer ce risque en collaborant au développement de nouvelles technologies. Nous faisons cela parce qu'ainsi, nous serons plus à même de réagir à la hausse des températures moyennes mondiales grâce à des solutions de refroidissement plus efficaces. Par exemple, Bell s'est associée à Carnot en 2014 pour mener un projet pilote dans l'un de nos centres de données afin de tester une technologie de réfrigération au CO₂. Cet essai a démontré qu'il est possible de maximiser le refroidissement naturel



jusqu'à 10 °C, réduisant ainsi nos coûts d'exploitation liés à la consommation d'électricité. Depuis, nous avons mis en place près de 20 autres installations de refroidissement naturel et plusieurs installations supplémentaires sont en cours de planification. Les équipements de télécommunication qui résistent à des températures plus élevées, qui pourraient ainsi réduire nos besoins et nos coûts de refroidissement, constituent un autre exemple des avantages des nouvelles technologies.

Une autre façon de gérer les effets des changements dans les températures moyennes consiste à privilégier les bâtiments certifiés LEED et BOMA BEST au sein de notre portefeuille immobilier, qui visent à consolider et à optimiser l'efficacité et la rentabilité des sources d'énergie et de refroidissement. Pour plus de détails sur ces certifications, veuillez consulter notre fiche d'information sur les [immeubles durables](#) dans la section Responsabilité de notre site Web.

Indicateurs et objectifs

Émissions de gaz à effet de serre

Pour obtenir de l'information sur nos émissions de GES, veuillez consulter la section Émissions de gaz à effet de serre de notre [Rapport sur la responsabilité d'entreprise](#) dans la section Responsabilité de notre site Web.

Objectifs utilisés pour aider à gérer les risques et les opportunités liés aux changements climatiques

Pour obtenir de l'information sur les objectifs que nous nous sommes fixés pour aider à gérer les risques et les opportunités liés aux changements climatiques, veuillez consulter la section Objectif de réduction des émissions de GES de Bell de notre [Rapport sur la responsabilité d'entreprise](#) dans la section Responsabilité de notre site Web.

Véhicules

Notre parc de véhicules

À la fin de 2018, Bell avait installé des composants télématiques dans plus de 76 % de ses véhicules sur la route. Cette technologie fournit des données essentielles sur la localisation des véhicules et le fonctionnement de leur moteur, ce qui accroît la productivité des techniciens d'entretien. Les plus récents modules télématiques peuvent détecter la marche au ralenti des moteurs, les accélérations brusques et les vitesses excessives, qui nuisent à l'économie de carburant, ce qui offre des occasions d'inculquer aux employés des habitudes de conduite plus sécuritaires et plus respectueuses de l'environnement.

Remplacement

Notre programme prévoit le déploiement en continu de véhicules offrant un meilleur rendement énergétique. En 2018, nous avons remplacé 814 véhicules plus anciens par de nouveaux modèles plus écoénergétiques. Cela comprend la mise en service de 451 minifourgonnettes Ford Transit 150. Nous estimons que de telles technologies où le moteur et la transmission ont été optimisés permettent une économie de 34 % de la consommation de carburant, passant donc de 22 à 14,5 litres aux 100 km par rapport à l'ancien modèle. Nous avons aussi remplacé 190 Dodge Caravan minifourgonnettes par des Ford Transit Connect 2018. La réduction de la taille du moteur, de 3,6L V6 à 2,5L 4 cylindre, permet la réduction de consommation de 16 L/100 km à 12 L/100 km.

Consommation de carburant

En 2018, la consommation de carburant de Bell a augmenté de 3 % comparativement à 2017, ce qui veut dire que 1 349k de litres de carburant de plus ont été utilisés. Cette augmentation est attribuable à l'augmentation de 4,4 % des kilomètres parcourus dans le cadre d'exigences corporatives.

Technologies alternatives

Présentement, Bell compte 12 Ford hybrides de type C-Max et une de type C-Max Plug-in. Dans l'outil de sélection de véhicules pour 2019, l'option d'une auto standard a été ajoutée. Nous avons également commandé deux fourgonnettes à fusion de fibres équipées de batteries au lithium-ion qui remplaceront les génératrices à essence, à des fins d'essai.

Index du contenu de la GRI pour BCE Inc. 2018

Norme GRI 2016	Description	Document / page / site	Omission
Éléments généraux			
GRI 102 : Éléments généraux	102-1 Nom de l'organisme	BCE Inc www.bce.ca	
	102-2 Activités, marques, produits et services	Rapport RSE, ¹ p.8-9	
	102-3 Lieu du siège social	1, Carrefour Alexander-Graham-Bell, Verdun, Québec, Canada	
	102-4 Emplacements où l'organisation est présente	RA, ² p.133	
	102-5 Nature du capital et forme juridique	société	
	102-6 Marchés où l'organisation exerce ses activités	RA, p.33	
	102-7 Taille de l'organisation	Rapport RSE, p.24 RA, p.34	
	102-8 Répartition de l'effectif	Rapport RSE, p.24-25	
	102-9 Chaîne d'approvisionnement	Rapport RSE, p.82-83	
	102-10 Changements substantiels de l'organisation	Rapport RSE, p.7	
	102-11 Principe de précaution ou approche	Voir Développement durable et approche de gestion www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
	102-12 Initiatives externes	Voir Présentation des enjeux pertinents www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
	102-13 Adhésion à des associations	Les affiliations sont présentés à travers le site web de www.bce.ca .	
	102-14 Déclaration de la présidence	Rapport RSE, p.3-4	
	102-16 Valeurs, principes, standards et normes de comportement	Voir Code de conduite www.bce.ca/gouvernance/code-de-conduite	
102-18 Structure de gouvernance	Le plus haut niveau de gouvernance est le conseil d'administration. Le comité de d'audit est responsable de la responsabilité d'entreprise. Voir www.bce.ca/gouvernance/gouvernance-entreprise		
102-40 Liste de parties prenantes	Voir Présentation des enjeux pertinents www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information		
102-41 Conventions collectives	RA, p.96		

¹ Rapport RSE signifie notre Rapport de responsabilité et entreprise, 2017 ; lien : www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information

² RA signifie notre Rapport Annuel, 2016; lien : www.bce.ca/investisseurs/rapports-financiers/annuels

	102-42 Identification et sélection des parties prenantes	Voir Présentation des enjeux pertinents www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
	102-43 Approche utilisée	Voir Présentation des enjeux pertinents www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
	102-44 Thèmes et préoccupations clés	Voir Présentation des enjeux pertinents www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
	102-45 Entités incluses dans les états financiers consolidés	RA, p. 122	
	102-46 Processus de contenu et périmètre des aspects	Voir Présentation des enjeux pertinents www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information Le périmètre est basée sur le principe de control financier	
	102-47 Liste des aspects pertinents	Voir Présentation des enjeux pertinents www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
	102-48 Reformulation d'information	Rapport RSE, p. 7	
	102-49 Changements importants dans le contenu	Rapport RSE, p. 7	
	102-50 Période couverte par le rapport	Rapport RSE, p. 6	
	102-51 Date du dernier rapport publié	Juin 2017	
	102-52 Périodicité du Rapport	Annuel	
	102-53 Personne à contacter pour toutes questions sur le rapport	responsabilite@bell.ca	
	102-54 Déclaration de la conformité avec les critères des normes GRI	Rapport RSE, p. 5 Ce rapport est en conformité avec les critères essentiels (Core) des lignes directrices GRI Standards	
	102-56 Vérification externe	Voir Lettre de certification de PwC www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
Approche de gestion – tous les aspects			
GRI 103: Approche de gestion	103-1 Explication des aspects pertinents et leurs périmètres	Rapport RSE Pour chaque section du rapport, une introduction explique pourquoi les aspects sont significatives	
	103-2 Approche de gestion générale et les outils	Pour chaque section du rapport, les politiques associées, les procédures, les directives et les indicateurs de performance reliées sont décrits.	
	103-3 Évaluation de l'approche générale	Nos politiques, procédures, directives et indicateurs de performance clé sont révisé chaque année afin d'assurer la pertinence et pour déterminer des améliorations nécessaires	

Aspects pertinentes			
Résultats économique			
GRI 201	201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	RA, p. 5-6	
	201-2 Impacts financiers et autres risques et opportunités liés an changements climatiques	RA, p. 98-99, Rapport RSE, p. 89-91 Déclaration liée à la Task Force on Climate-related Financial Disclosures www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
	201-3 Obligations : régimes de retraite à cotisations définies et autres plans de retraite	RA p.150, Rapport RSE, p.39-41	
	201-4 Assistance financière du gouvernement	Aucune assistance financière importante n'a été reçue du gouvernement en 2018	
Impact économique indirect			
GRI 203	203-1 Investissements en infrastructure et services	Rapport RSE, p. 72-75	
	203-2 Impacts économiques indirects importants	Rapport RSE, p. 76-77	
Pratiques d'approvisionnement			
GRI 204	204-1 Part des dépenses réalisées avec les fournisseurs locaux	Rapport RSE, p. 76	
Lutte contre la corruption			
GRI 205	205-2 Communications et formation sur notre politique et nos procédures visant lutter contre la corruption	Voir Code de conduite www.bce.ca/gouvernance/code-de-conduite Voir Code de conduite des fournisseurs www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
Matériaux			
GRI 301	301-3 Produits réclamés et matériaux d'emballage	Rapport RSE, p. 93-95 Voir Gestion des déchets www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
Énergie			
GRI 302	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	Voir Consommation d'énergie et émissions de GES www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information ; Soumission CDP	
	302-2 Consommation énergétique à l'extérieure de l'organisation	Voir Consommation d'énergie et émissions de GES www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information ; Soumission CDP	
	302-3 Intensité énergétique	Voir Consommation d'énergie et émissions de GES www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information ; Soumission CDP	
	302-4 Réduction de consommation d'énergie	Voir Consommation d'énergie et émissions de GES www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information ; Soumission CDP	

Eau			
GRI 303	303-1 Eau prélevé par source	Voir Consommation d'eau www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
Biodiversité			
GRI 304	304-2 Impacts significatives de nos activités, produits, et services sur la biodiversité	Voir Biodiversité et intégration dans l'environnement physique www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
Émissions			
GRI 305	305-1 Émissions directes de gaz à effet de serre (Scope 1)	Rapport RSE, p. 92; Soumission CDP; Rapport sur les GES www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
	305-2 Énergie indirecte de gaz à effet de serre (Scope 2)	Rapport RSE, p. 92; Soumission CDP; Rapport sur les GES www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
	305-3 Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (Scope 3)	Rapport RSE, p. 92; Soumission CDP; Rapport sur les GES www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
	305-4 Intensité des émissions de gaz à effet de serre	Rapport RSE, p. 93; Soumission CDP; Rapport sur les GES www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
	305-5 Réduction des GES	Rapport RSE, p. 92; Rapport sur les GES www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
	305-6 Émission de substances appauvrissant la couche d'ozone	Voir Soumission CDP	
	305-7 Oxydes nitreux, oxydes sulfureux, et autres émissions significatives	Voir Soumission CDP	
Effluents et matières résiduelles			
GRI 306	306-2 Déchets par type et mode de traitement	Rapport RSE, p. 95-97, Voir Gestion des déchets www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
Conformité aux règlements sur l'environnement			
GRI 307	307-1 Non-conformité aux lois environnementales	Voir Incidents environnementaux www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	

Évaluation environnementale des fournisseurs			
GRI 308	308-1 Fournisseurs évalués avec critères environnementaux	Voir Approvisionnement responsable www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
Emploi			
GRI 401	401-1 Embauche de nouveaux employés et taux de roulement	Rapport RSE, p. 24	
	401-2 Avantages sociaux offerts	Rapport RSE, p. 24, 39-41	
	401-3 Congé paternité/maternité	Rapport RSE, p. 25, Contexte des normes d'emploi au Canada, 40	
Santé et sécurité			
GRI 403	403-2 Taux d'accidents de travail	Rapport RSE, p. 21, 42	
Formation et éducation			
GRI 404	404-2 Programmes pour améliorer les compétences d'employées	Rapport RSE, p. 35-37	
	404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant d'entretiens périodiques d'évaluation et d'évolution de carrière	Rapport RSE, p. 36	
Diversité et de l'égalité des chances dans l'entreprise			
GRI 405	405-1 Composition des organes de gouvernance et répartition des employés	Rapport RSE, p. 27-29	
Liberté d'association et à la négociation collective			
GRI 407	407-1 Opérations et fournisseurs dans lesquels le droit à la liberté d'association et à la négociation collective peuvent être à risque	Rapport RSE, p. 25, Contexte des normes d'emploi au Canada; Voir Code de conduite des fournisseurs www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
Travail des enfants			
GRI 408	408-1 Opérations et fournisseurs à risque d'incidents de travail des enfants	Rapport RSE, p. 25, Contexte des normes d'emploi au Canada; Voir Code de conduite des fournisseurs www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
Travail forcé ou obligatoire			
GRI 409	409-1 Opérations et fournisseurs à risque d'incidents de travail forcé ou obligatoire	Rapport RSE, p. 25, Contexte des normes d'emploi au Canada; Voir Code de conduite des fournisseurs www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
Pratiques de sécurité			
GRI 410	410-1 Agents en charge de la sécurité ayant été formés aux politiques ou procédures de l'organisation relatives aux droits de la personne	Rapport RSE, p. 25, Contexte des normes d'emploi au Canada; Voir Code de conduite des fournisseurs www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	

Les droits des peuples autochtones			
GRI 411	411-1 Non-conformités en lien avec les droits des peuples autochtones	Rapport RSE, p. 25, Contexte des normes d'emploi au Canada	
Évaluation des droits de la personne			
GRI 412	412-1 Opérations faisant sujet d'une étude sur les droits de la personne	Rapport RSE, p. 82-83; Voir Code de conduite des fournisseurs et Approvisionnement responsable www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
	412-3 Investissements significatives et contrats qui incluent des clauses concernant les droits de la personne	Voir Code de conduite des fournisseurs et Approvisionnement responsable www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
Évaluation sociale des fournisseurs			
GRI 414	414-1 Nouveaux fournisseurs ayant été triés selon des critères sociaux	Rapport RSE, p. 83; Voir Code de conduite des fournisseurs et Approvisionnement responsable www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information	
Politiques publiques			
GRI 415	415-1 Contributions politiques	Voir Code de conduite www.bce.ca/gouvernance/code-de-conduite	
Santé et sécurité de nos clients			
GRI 416	416-1 Évaluation des impacts de nos produits et services sur la santé et sécurité	RA, p. 99, CR p. 81	
Marketing et étiquetage			
GRI 417	417-1 Exigences d'information et d'étiquetage pour produits et services	Utilisation : https://soutien.bell.ca/Mobilite Recycler : Rapport RSE, p. 97; www.bell.ca/recyclage	
	417-3 Non-conformité liés au marketing	https://www.ccts-cprst.ca/fr/report/rapport-annuel-2017-2018/	
Conformité socioéconomique			
GRI 419	419-1 Conformité socioéconomique	Pour obtenir une description des principaux litiges dans lesquels nous sommes engagés, se reporter à la rubrique Litiges de la notice annuelle 2018 de BCE.	

Indice du contenu SASB pour BCE Inc, 2018

Il existe de nombreuses directives volontaires pour la communication d'informations sur la durabilité des entreprises. L'indice ci-dessous se rapporte aux éléments que le Sustainability Accounting Standards Board (SASB) a suggéré de divulguer. Bell appuie le développement et l'évolution de ces normes et cherche à faire rapport sur des sujets qui correspondent à notre modèle d'affaires et à notre réalité d'entreprise.

Dans certains cas, les indicateurs suggérés par les lignes directrices ne sont pas applicables, ou l'information est considérée comme concurrentielle et n'est donc pas divulguée. Au fur et à mesure que les lignes directrices évoluent, nos rapports sur les sujets abordés le seront également.

Documents et sites Web référencés :

Rapport de responsabilité d'entreprise	http://www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information
Rapport annuel	http://www.bce.ca/investisseurs/rapports-financiers/annuels
Fiches d'information	http://www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information
Code de conduite	http://www.bce.ca/gouvernance/code-de-conduite
Confidentialité des données	https://soutien.bell.ca/Facturation-et-comptes/Securite_et_confidentialite/Bell_et_votre_vie_privée
Rapport sur les GES	http://www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information

ACTIVITE	CODE	UNITE DE MESURE	REFERENCE
Abonnés sans-fil	TC-TL-000.A	# d'abonnés	Rapport annuel, p. 4
Abonnés filaire	TC-TL-000.B	# d'abonnés	Rapport annuel, p. 4
Abonnés haute-vitesse	TC-TL-000.C	# d'abonnés	Rapport annuel, p. 4
Trafic acheminé par notre réseau pourcentage sur le réseau cellulaire et pourcentage sur le réseau fixe	TC-TL-000.D	Petabytes, pourcentage	n/a
Empreinte écologique des opérations	TC-TL-130a.1	Gigajoules, pourcentage (%)	Rapport des émissions de GES
Confidentialité des données Description des politiques et pratiques relatives à publicité comportementale et confidentialité des clients	TC-TL-220a.1	n/a	Code de conduite, Confidentialité des données, Rapport annuel, pp. 49, 92 Rapport de responsabilité d'entreprise, pp. 15, 19, 26, 55
Confidentialité des données Nombre de clients pour qui les informations sont recueillies pour des fins secondaires	TC-TL-220a.2	Nombre	n/a
Confidentialité des données Montant total des pertes monétaires à la suite d'une procédure judiciaire liés à la vie privée des clients	TC-TL-220a.3	Devise du rapport	n/a

ACTIVITE	CODE	UNITE DE MESURE	REFERENCE
Confidentialité des données (1) Nombre de demandes d'application de la loi pour l'information des clients, (2) le nombre de clients dont les informations ont été demandées, (3) le pourcentage résultant de la divulgation	TC-TL-220a.4	Nombre, pourcentage (%)	n/a
Sécurité des données (1) Nombre de violations de données, (2) Pourcentage impliquant des informations personnelles identifiables (PII), (3) Nombre de clients affectés	TC-TL-230a.1	Nombre, pourcentage (%)	n/a
Sécurité des données Description de la méthode utilisée pour identifier et gérer les risques liés à la sécurité des données, y compris l'utilisation de normes de cybersécurité de tiers	TC-TL-230a.2	n/a	Rapport annuel, pp. 39-40, 49, 92, 95-96 Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 14, 19, 56
Gestion de fin-de-vie des produits 1) Matériaux récupérés dans le cadre de programmes de récupération, pourcentage de matériaux récupérés qui ont été (2) réutilisés, (3) recyclés et (4) enfoui	TC-TL-440a.1	Tonnes métriques (t), pourcentage (%)	Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 97; Fiche d'information sur les déchets

ACTIVITE	CODE	UNITE DE MESURE	REFERENCE
Comportement anticoncurrentiel Montant des amendes légales et réglementaires et des jugements associés à des pratiques anticoncurrentielles	TC-TL-520a.1	Devise du rapport	n/a
Comportement anticoncurrentiel La vitesse moyenne de téléchargement soutenue réelle de (1) appartenant et contenu dans le commerce associé et (2) le contenu non associé	TC-TL-520a.2	Mégabits par seconde (Mbps)	Rapport Annuel, pp. 31-32, 41, 81, 89
Comportement anticoncurrentiel Description des risques et des opportunités associés à la neutralité de l'internet, au peering payé, au rating zéro et aux pratiques associées	TC-TL-520a.3	n/a	n/a
Gérer les risques systémiques liés aux perturbations technologiques (1) Fréquence d'interruption moyenne du système et (2) Durée d'interruption moyenne du client	TC-TL-550a.1	Perturbations par client, heures par client	n/a
Gérer les risques systémiques liés aux perturbations technologiques Discussion sur les systèmes pour fournir un service sans entrave pendant les interruptions de service	TC-TL-550a.2	n/a	n/a

Indice du contenu des Objectifs de développement durable pour BCE, 2018

Les objectifs de développement durable (ODD) font partie d'un accord mondial appelé « AGENDA 2030 », adopté aux Nations Unies en 2015 en vue de relever certains des plus grands défis du monde.

Comment notre entreprise soutient les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies

Notre stratégie de développement durable est conçue pour soutenir nos impératifs stratégiques. Certains de nos efforts portent également sur certains des plus grands défis mondiaux: manque d'accès à l'éducation, inégalités croissantes, chômage élevé des jeunes, migrations et conflits sans précédent, perturbations du marché causées par la technologie et l'intelligence artificielle et pressions exercées sur nos ressources naturelles.

En soutenant les ODD, nous croyons que nous allons aider à créer un monde meilleur dans lequel notre entreprise peut se développer.

Pour Bell, opérer de manière responsable est une première étape importante pour soutenir les progrès réalisés dans l'ensemble des objectifs de développement durable. Au-delà de cela, nous avons identifié 13 ODD dont nous pensons que nous avons la possibilité d'avoir un impact grâce à nos pratiques, produits et services, programmes et partenariats. Sur les 169 cibles des 17 ODD, nous contribuons à 25.



Il existe de nombreuses directives volontaires pour la communication d'informations sur la durabilité des entreprises.

Bell appuie le développement et l'évolution de ces normes et cherche à rapporter sur des sujets qui correspondent à notre modèle d'affaires et à notre réalité d'entreprise.

Dans certains cas, les indicateurs suggérés par les lignes directrices ne sont pas applicables, ou l'information est considérée comme concurrentielle et n'est donc pas divulguée. Au fur et à mesure que les lignes directrices évoluent, nos rapports sur les sujets abordés le seront également.

Documents et sites Web référencés :

Rapport de responsabilité d'entreprise	http://www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information
Rapport annuel	http://www.bce.ca/investisseurs/rapports-financiers/annuels
Fiches d'information	http://www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information
Code de conduite	http://www.bce.ca/gouvernance/code-de-conduite
Code de conduite des fournisseurs	http://www.bce.ca/responsabilite/responsabilite-d-entreprise/centre-d-information
Site Web de gouvernance	http://www.bce.ca/gouvernance/gouvernance-entreprise

OBJECTIF	DESCRIPTION	COMMENTAIRES	REFERENCE
1 Pas de pauvreté	Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	Bien que Bell offre des emplois hautement rémunérés et bien rémunérés, nos programmes ne visent pas directement à atténuer la pauvreté.	Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 23-45
2 Faim « zéro »	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	<p>Les produits et services de Bell contribuent à 2 cibles pour cet objectif:</p> <p>2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles</p> <p>2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols</p>	Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 73, 75
3 Bonne santé et bien être	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	<p>Le programme de santé mentale Bell Cause pour la cause contribue à 1 cible pour cet objectif:</p> <p>3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être</p>	Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 34, 61-63

OBJECTIF	DESCRIPTION	COMMENTAIRES	REFERENCE
4 Éducation de qualité	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	Les programmes d'apprentissage et de perfectionnement de Bell contribuent à 1 cible pour cet objectif: 4.4 D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 35-36
5 Égalité entre les sexes	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	Les programmes de diversité et de leadership de Bell contribuent à 2 cibles pour cet objectif: 5.1 Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles 5.5 Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité Les produits et services de Bell contribuent à 1 cible pour cet objectif: 5.B Renforcer l'utilisation des technologies clés, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomisation des femmes	Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 28-30
6 Eau propre et assainissement	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	Le plan d'action environnemental de Bell contribue à 1 cible pour cet objectif: 6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	Fiche d'information sur l'eau

OBJECTIF	DESCRIPTION	COMMENTAIRES	REFERENCE
7 Énergie propre et d'un coût abordable	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	Bien que Bell participe à des initiatives de réduction d'énergie et appuie le développement de l'énergie renouvelable et des technologies connexes, Bell n'est pas un acteur de l'industrie de l'énergie.	
8 Travail décent et croissance économique	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	<p>Bell offre des emplois hautement qualifiés et bien rémunérés, contribuant ainsi à 2 objectifs liés à cet objectif:</p> <p>8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre</p> <p>8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale</p> <p>Le programme d'approvisionnement responsable de Bell contribue à 1 cible lié à cet objectif:</p> <p>8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales dans les modes de consommation et de production et s'attacher à dissocier croissance économique et dégradation de l'environnement, comme prévu dans le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables, les pays développés montrant l'exemple en la matière</p> <p>Le Code de conduite des fournisseurs de Bell traite du travail des enfants dans notre chaîne d'approvisionnement, en contribuant à 1 cible lié à cet objectif:</p> <p>8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes</p> <p>Les programmes de santé et de sécurité au travail de Bell contribuent à 1 cible lié à cet objectif:</p> <p>8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire</p>	<p>Fiche d'information sur l'approvisionnement responsable</p> <p>Code de conduite des fournisseurs</p> <p>Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 27-29, 47-48, 69, 72-75</p>

OBJECTIF	DESCRIPTION	COMMENTAIRES	REFERENCE
9 Industrie, innovation et infrastructure	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	La participation de Bell à la superrappe de l'intelligence artificielle et l'investissement dans la R&D contribuent à 1 cible lié à cet objectif: 9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche-développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030	Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 72-75
10 Inégalités réduites	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre	Le Code de conduite et le programme de gouvernance de Bell contribuent à 1 cible pour cet objectif: 10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière	Code de conduite Site Web de gouvernance Code de conduite des fournisseurs
11 Villes et communautés durables	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	Le plan d'action environnemental de Bell contribue à 1 cible lié à cet objectif: 11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.	Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 95-97 Fiche d'information sur les déchets

OBJECTIF	DESCRIPTION	COMMENTAIRES	REFERENCE
12 Consommation et production responsables	Établir des modes de consommation et de production durables	<p>Le plan d'action environnemental de Bell contribue à 1 cible lié à cet objectif: 12.5</p> <p>D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation</p> <p>Bell rapporte sur la performance sociale et environnementale depuis les années 1990 et nos rapports contribuent à 1 cible lié à cet objectif: 12.6</p> <p>Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité</p>	<p>Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 95-97</p> <p>Fiche d'information sur les déchets</p>
13 Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	Bien que Bell participe à des initiatives visant à réduire, à atténuer ou à s'adapter aux effets du changement climatique, les cibles et les indicateurs de cet objectif mettent l'accent sur les gouvernements nationaux.	
14 Vie aquatique	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	Les cibles et les indicateurs de cet objectif sont axés sur les industries maritimes.	

OBJECTIF	DESCRIPTION	COMMENTAIRES	REFERENCE
15 Vie terrestre	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	Le programme de protection de la biodiversité de Bell contribue à 2 cibles pour cet objectif: 15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts des zones humides des montagnes et des zones arides conformément aux obligations découlant des accords internationaux 15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	Fiche d'information sur la biodiversité
16 Paix, justice et institutions efficaces	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	Le Code de conduite et le programme de gouvernance de Bell contribuent à 1 cible pour cet objectif: 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	Code de conduite Site Web de gouvernance

OBJECTIF	DESCRIPTION	COMMENTAIRES	REFERENCE
17 Partenariats pour la réalisation des objectifs	Partenariats pour la réalisation des objectifs	<p>Bien que Bell n'opère pas dans les pays les moins développés, Bell contribue au développement des régions sous-développées du Canada, comme les régions rurales et le Grand Nord, en lien avec 2 cibles liés à cet objectif:</p> <p>17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord</p> <p>17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications</p> <p>Bell appuie les efforts de collaboration visant à améliorer le rendement collectif des ODD. Nous participons à de nombreux groupes de travail, contribuant à 1 cible liée à cet objectif:</p> <p>17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière</p>	<p>Rapport annuel, p. 4</p> <p>Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 48, 74</p> <p>Rapport de responsabilité d'entreprise, p. 75, 93</p> <p>Présentation des enjeux pertinents</p>